ODYSSÉE

SANS LIMITES

VIVRE À FOND L'EXPÉRIENCE CANADIENNE

GUIDE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2016–2017

cmec
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Patrimoine canadien
Canadian Heritage

L’information transmise dans les versions anglaise et française de ce guide est similaire. Le texte français s’adresse donc aux moniteurs de langues ainsi qu’au personnel enseignant et aux responsables qui travaillent en français. Le texte anglais s’adresse à ceux qui travaillent en anglais.

Le masculin comprend l’équivalent féminin et est utilisé dans le but d’alléger le texte.

Table des matières

NOTE À L'INTENTION DES MONITEURS DE LANGUES 1

NOTE À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES RESPONSABLES 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2

Historique 2
Objectifs d'Odyssée 2
Gestion d'Odyssée 2

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MONITEURS DE LANGUES 3

Rôle du moniteur de langues 3
Description des tâches 3
Comment sont planifiées et organisées les activités 4
Stages de formation 6
Évaluation d'Odyssée 7
Renseignements personnels 7
Que se passe-t-il en cas de désistement ou de démission? 7
Que se passe-t-il en cas de congédiement? 7

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS, DES PROFESSEURS ET DES RESPONSABLES DES MONITEURS DE LANGUES 8

Enseignants ou professeurs des moniteurs de langues 8
Responsables des moniteurs de langues 8

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 10

Heures de travail (25 heures par semaine) 10
Horaire 10
Logement 10
Vacances et congés 10
Vérification du casier judiciaire 11
Conditions et décharge 11
Renouvellement 12

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX 13

Employeur 13
Salaire 13
Cotisations de l'employeur 13
Indemnité de voyage interprovincial/territorial 13
Indemnité pour le stage de formation pancanadien 15
Indemnité pour les stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux 16
Impôts 17
Processus de remboursement à l'employeur 18

GLOSSAIRE 19

ANNEXE A 21

Tableau des déboursements à l'intention de l'employeur 21

ANNEXE B 22
Indemnité de voyage interprovincial/territorial 22
ANNEXE C 23
Carte géographique du Canada 23
ANNEXE D 24
Carte géographique de l'Ontario – Voir le détail des encadrés, p. 25 24
ANNEXE E 28
Carte géographique du Québec – Voir le détail des encadrés, p. 29-30 28
ANNEXE F 33
Exemple de *Demande de remboursement* 33
ANNEXE G 34
Exemple de *Confirmation du travail complété jusqu'au 30 novembre* 34
ANNEXE H 35
Exemple de *Sommaire des déboursements* 35
ANNEXE I 36
Liste des coordonnatrices et coordonnateurs 36

NOTE À L'INTENTION DES MONITEURS DE LANGUES

Félicitations! Vous avez été sélectionné parmi de nombreux candidats pour occuper un poste de moniteur de langues. Les coordonnateurs provinciaux et territoriaux[1], le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et le ministère du Patrimoine canadien sont très heureux de vous accueillir parmi les quelque 350 moniteurs de langues qui participeront au programme à travers tout le pays.

Vous jouerez un rôle important dans la vie de beaucoup de jeunes. Vous aurez une occasion unique de leur faire connaître votre culture ainsi que d'améliorer leurs compétences linguistiques en français langue première ou langue seconde. De plus, cette expérience vous permettra de pratiquer votre langue seconde et de découvrir une autre communauté culturelle canadienne. Elle élargira vos horizons et vous ouvrira de nombreuses portes.

Nous espérons que vous vivrez pleinement votre expérience avec Odyssée, que vous prendrez le temps de découvrir la culture de la province ou du territoire où vous travaillerez et que vous vous ferez de nouveaux amis.

Nous vous souhaitons à tous une Odyssée très réussie!

NOTE À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES RESPONSABLES

Le succès d'Odyssée est étroitement lié au dévouement de vous tous. Nous souhaitons souligner le rôle très important que vous avez joué et continuez à jouer dans ce programme. Aux quatre coins du pays, du personnel enseignant et des responsables comme vous travaillent sans relâche pour veiller au bon fonctionnement du programme Odyssée.

Nous vous remercions de votre engagement soutenu qui assure le succès constant du programme depuis plus de 40 ans.

[1] Appelés dans le texte coordonnateurs ou coordonnateur au singulier.

REMARQUE : Le glossaire, à la page 19, familiarise le lecteur avec les termes utilisés dans ce guide

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Historique

Le Programme des moniteurs de langues (PMLO) a été créé en 1973 pour les moniteurs à temps partiel, dans le but de promouvoir les langues officielles du Canada, puis, en 1977, pour les moniteurs à temps plein. Depuis sa création, le programme a accueilli plus de 35 000 participants.

En 2004, le nom et l'image du programme ont été actualisés et le PMLO est devenu Odyssée pour les moniteurs de langues à temps plein et Accent pour les moniteurs de langues à temps partiel.

Avec la signature du nouveau protocole en 2009, le programme Accent a pris fin. Odyssée demeure toutefois un excellent exemple de collaboration entre les provinces et les territoires d'une part, et le gouvernement du Canada d'autre part. Il vise à encourager l'utilisation des langues officielles du Canada en donnant aux jeunes la possibilité de faire connaître leur langue et leur culture à des élèves ou étudiants d'autres provinces et territoires.

Objectifs d'Odyssée

Il y a trois filières au sein d'Odyssée : français langue première (FLP), français langue seconde (FLS) et anglais langue seconde (ALS).

Français langue première (FLP)

Dans la filière de FLP, les moniteurs de langues sont affectés dans des régions où les francophones vivent dans un milieu linguistique minoritaire mais où le français est la langue utilisée en tout temps dans les établissements d'enseignement. De concert avec le personnel enseignant, les moniteurs de langues aident les élèves de FLP à améliorer leurs connaissances de leur langue et de leur culture et à renforcer leur identité culturelle en leur inspirant la fierté de leur langue et un sens d'appartenance à la francophonie.

Français et anglais langues secondes (FLS et ALS)

Dans les filières de FLS et d'ALS, les moniteurs de langues sont affectés à un établissement d'enseignement pour aider le personnel enseignant la langue seconde à faire interagir les élèves dans la langue qu'ils apprennent et à leur faire découvrir la culture qu'elle véhicule.

Ce guide est plus particulièrement destiné aux filières de FLP et de FLS.

Gestion d'Odyssée

La gestion d'Odyssée, programme financé par le ministère du Patrimoine canadien, se fait à trois échelons : pancanadien, provincial/territorial et local.

Le CMEC est responsable de la gestion du programme à l'échelon pancanadien, alors que son administration décentralisée est prise en charge par les provinces et les territoires. L'administration locale incombe aux responsables qui, en coopération avec les coordonnateurs, supervisent le travail des moniteurs de langues.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MONITEURS DE LANGUES

Rôle du moniteur de langues

Vous serez considéré comme un membre du personnel et vous servirez d'exemple aux élèves. Par conséquent, vous devrez avoir un comportement irréprochable et vous conformer aux règlements de l'établissement d'enseignement dans lequel vous travaillerez.

Niveaux primaire et secondaire

Aux niveaux primaire et secondaire, vous travaillerez surtout à la préparation d'activités axées sur la compréhension et l'expression orales. Vous créerez des activités correspondant à des situations de communication courantes dans le but de permettre aux élèves d'améliorer leurs habiletés langagières tout en leur permettant de vivre des expériences pertinentes en français. Ces activités offriront également un contenu culturel correspondant aux besoins des personnes qui utilisent le français langue première ou le français langue seconde. Vous animerez ces activités en classe, en collaboration avec l'enseignant, ou vous travaillerez avec un petit groupe d'élèves dans un local qui vous aura été assigné.

Niveau postsecondaire

Au Québec, certains moniteurs de langues du volet d'ALS pourraient travailler au niveau collégial. Une formation spéciale est offerte aux moniteurs des cégeps lors du stage provincial sur la promotion du programme dans les classes de langues qui a lieu au cours de l'automne.

Au niveau postsecondaire, votre rôle de moniteur de langues sera un peu différent. Vous ne travaillerez pas nécessairement dans une classe avec un professeur. Vous pourriez être appelé à mettre sur pied et à animer des activités qui permettront aux étudiants de s'exprimer en français. Vous devrez également stimuler les échanges entre les étudiants afin de promouvoir la langue et la culture.

Description des tâches

Dans le cadre de vos fonctions, et sous la supervision d'un enseignant ou professeur, vous pourriez :

- encourager les élèves ou étudiants à participer à des activités de communication orale;
- préparer des activités axées sur la pratique orale de la langue et l'apprentissage de la culture complémentaires au contenu pédagogique enseigné par le professeur ou l'enseignant;
- animer de petits groupes de deux à 10 élèves ou étudiants avec des activités de conversation complémentaires au contenu pédagogique enseigné par le professeur ou l'enseignant;
- motiver les élèves ou étudiants en ce qui concerne l'apprentissage de la langue;
- inciter les élèves ou étudiants à apprécier votre culture tout en respectant celle des autres;
- participer à des activités culturelles en soirée et en fin de semaine;
- aider, au niveau postsecondaire, les étudiants dans les laboratoires de langues, mais cette activité devrait être maintenue à un minimum. L'aide apportée dans les laboratoires se veut un complément et/ou un renforcement de la conversation. Le professeur ou l'enseignant doit aussi être présent car il demeure toujours le seul responsable de l'encadrement des étudiants.

De plus, vous devrez être disponible pour rencontrer l'enseignant ou le professeur au moins une fois par semaine.

*En tant que moniteur de langues, **vous ne devez pas** faire le travail normalement réservé à l'enseignant ou au professeur, à savoir :*

- assumer seul la pleine responsabilité d'une classe entière;
- remplacer un enseignant ou professeur dans une tâche qui lui est particulièrement réservée : préparation de cours, prestation de cours et encadrement d'étudiants;
- superviser des groupes de plus de 10 élèves ou étudiants en l'absence de l'enseignant ou du professeur;
- faire du tutorat;
- exécuter des tâches administratives dont l'enseignant ou le professeur est expressément responsable;
- corriger des travaux ou des examens, ou participer à des tâches connexes;
- vous occuper d'élèves ayant des besoins spéciaux ou qui présentent des troubles du comportement ou d'apprentissage.

Vous devrez être en mesure de travailler de façon autonome et faire preuve d'initiative ainsi que d'un grand sens des responsabilités. Il vous appartiendra de signaler immédiatement à votre responsable tout problème qui pourrait survenir dans l'exercice de vos fonctions.

REMARQUE : Les moniteurs de langues n'ont pas les compétences requises pour offrir des services aux élèves ayant des besoins spéciaux. Si vous devez travailler avec des élèves qui présentent des comportements perturbateurs ou des troubles émotifs ou qui requièrent d'autres besoins spéciaux, votre rôle doit se limiter aux activités langagières. De plus, l'établissement d'enseignement doit avoir obtenu au préalable l'autorisation du coordonnateur. Finalement, le moniteur joue d'abord et avant tout un rôle d'enrichissement dans l'apprentissage des étudiants. Qu'il soit dans la classe avec le professeur ou l'enseignant ou à l'extérieur de la classe avec des petits groupes, il ne doit jamais effectuer les tâches d'enseignement qui doivent être réalisées par les professeurs ou enseignants.

Comment sont planifiées et organisées les activités

Sous la supervision de l'enseignant ou du professeur, vous participerez de près à la préparation des activités culturelles et linguistiques. Nous vous recommandons fortement d'entretenir de bons rapports avec cette personne et de la rencontrer régulièrement afin de lui présenter les grandes lignes de votre plan d'activités. Elle vous guidera dans le choix des activités et encouragera vos idées nouvelles.

Le niveau de connaissance de la langue des élèves ou étudiants, la fréquence des rencontres, la disponibilité du matériel didactique et des locaux de même que la liberté qui vous sera accordée dans le choix des activités varieront d'un établissement d'enseignement à l'autre. Vous devrez donc planifier les activités en fonction du nombre d'élèves ou d'étudiants et être en mesure de vous adapter le mieux possible à chaque situation.

Besoin d'idées? Votre coordonnateur vous fournira les informations de connexion pour accéder au portail activité où vous pourrez faire le tri dans les activités soumises par les autres moniteurs de langues! [www.monodyssee.ca/fr/activities]
Le manuel du CMEC *Le français à découvrir* et *Semer, Cultiver and Récolter* peuvent également vous aider à vous inspirer!

TÂCHES QUE PEUT EFFECTUER UN MONITEUR DE LANGUES

EN GÉNÉRAL, VOUS POUVEZ AIDER LES ÉLÈVES	À LA MATERNELLE ET AU PRIMAIRE, VOUS POUVEZ AIDER LES ÉLÈVES	AUX NIVEAUX INTERMÉDIAIRE ET SECONDAIRE, VOUS POUVEZ	AU NIVEAU POSTSECONDAIRE VOUS POUVEZ AIDER LES ÉTUDIANTS
à réviser le vocabulaire appris, grâce à diverses activités que vous aurez préparées;	à réviser le vocabulaire appris, grâce à diverses activités que vous aurez préparées;	entreprendre des projets avec les élèves pour les sensibiliser à la culture francophone;	à améliorer leur expression orale;
à apprendre des chants;	à apprendre des chants;	créer un club francophone, un programme à la radio étudiante dans la langue cible, un club de débats, de lecture, etc.;	à enrichir leur vocabulaire, en leur faisant utiliser certains termes et certaines expressions en petits groupes;
à apprendre des jeux que vous préparerez et animerez;	à apprendre des jeux que vous préparerez et animerez;	aider les élèves à faire des activités théâtrales, ou activités d'improvisation et à tenir un journal personnel, etc.;	à se familiariser avec la culture francophone, à l'aide d'activités socioculturelles;
à s'exprimer oralement, en les faisant participer à des conversations de groupes;	à s'exprimer oralement, en les faisant participer à des conversations de groupes;	monter avec eux un projet de correspondance.	à créer un cercle francophone;
à découvrir la culture de votre propre région.	à découvrir la culture de votre propre région;	mettre en place un groupe de danse. mener une activité sportive.	à créer un programme à la radio étudiante en français.
	à améliorer leur prononciation;		
	à pratiquer la langue durant des activités en dehors de la classe (p. ex., éducation physique enseignée dans la langue d'immersion).		

Pensez à apporter avec vous tout ce qui pourrait vous aider à faire connaître aux élèves ou aux étudiants votre province ou territoire de résidence permanente : affiches, DVD, cédéroms, cartes postales, dépliants touristiques, livres, diapositives, photographies, revues et autres ressources.

Stages de formation

Stage de formation pancanadien

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à un stage de formation, vous devez en informer votre coordonnateur dès que possible. Une absence non justifiée peut entraîner une réduction de salaire ou une autre sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

À la fin d'août ou au début septembre, les moniteurs de langues, qui participent à Odyssée pour la première fois, doivent assister au stage de formation pancanadien **obligatoire**. Vous devez également assister au stage provincial ou territorial organisé pendant l'année.

Les objectifs du stage de formation pancanadien sont les suivants :

- vous aider à mieux comprendre votre rôle de moniteur de langues;
- vous donner des astuces et techniques pédagogiques en préparation à votre travail avec les élèves ou étudiants;
- vous familiariser avec le réseau de soutien Odyssée (coordonnateurs[2], animateurs d'ateliers, moniteurs de langues actuels ou anciens).

La participation aux activités et aux ateliers lors du stage de formation pancanadien est obligatoire.

Veuillez noter :

- que les présences seront prises au début de chaque atelier;
- qu'il est interdit de fumer dans les chambres;
- que les moniteurs de langues ne doivent pas avoir d'animaux dans leurs chambres;
- que vous serez logé obligatoirement en chambre double que vous partagerez avec un autre moniteur de langues choisi par le coordonnateur;
- que si votre adresse permanente est à 350 km ou plus du lieu du stage de formation, vous pourrez vous rendre à l'hôtel le soir précédant le début du stage.

Le coordonnateur s'occupe des arrangements pour l'hébergement à l'hôtel. Vous serez jumelé avec un autre moniteur de langues. **Cela fait partie de l'expérience!** Pour toute question ou tout renseignement supplémentaire, vous devez communiquer avec votre coordonnateur avant votre arrivée au stage.

Stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux

Pendant l'année du programme, les provinces et territoires organisent également des stages de formation auxquels vous devrez participer. Les coordonnateurs comptent les heures de formation pendant l'année comme des heures de travail régulières. Veuillez communiquer avec votre coordonnateur si vous désirez obtenir plus de renseignements à ce sujet.

[2] La liste des coordonnatrices et coordonnateurs se trouve à l'Annexe I.

Évaluation d'Odyssée

Pendant l'année du programme, vous recevrez un ou plusieurs questionnaires d'évaluation que vous êtes tenu de remplir et de renvoyer conformément aux directives de votre coordonnateur. Ces évaluations aident votre coordonnateur à évaluer votre travail et ils sont essentiels si vous souhaitez renouveler votre mandat Odyssée.

Renseignements personnels

Vous devrez fournir à votre coordonnateur ou responsable votre adresse postale, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone. Il est important de lui indiquer, le plus rapidement possible, toute modification apportée à ces renseignements personnels. Si vous avez des besoins spéciaux pendant votre séjour, veuillez communiquer avec votre coordonnateur ou responsable. Les moniteurs de langues sont priés de s'assurer que leur profil en ligne soit à jour.

Que se passe-t-il en cas de désistement ou de démission?

Si vous décidez de retirer votre candidature *avant* votre entrée en fonction (désistement), ou si vous décidez de quitter votre poste *pendant l'année du programme* (démission), vous devrez en informer immédiatement votre établissement d'enseignement, votre responsable et votre coordonnateur en expliquant par écrit les raisons et, en cas de démission, la date de votre départ. De plus, vous devrez régler toutes vos obligations financières au moment de votre démission.

Les moniteurs de langues qui quittent leur poste avant la fin de l'année du programme ne recevront pas d'indemnité de voyage pour rentrer chez eux. Il pourrait y avoir des conséquences supplémentaires dans d'autres instances.

Que se passe-t-il en cas de congédiement?

Si un responsable estime que vous ne remplissez pas correctement vos fonctions, il vous informera verbalement en personne et par écrit que vous êtes en période probatoire. Si aucune amélioration n'est remarquée pendant cette période probatoire, le responsable consultera le coordonnateur pour décider des mesures à prendre.

En cas de congédiement, le responsable vous donnera un préavis écrit d'au moins deux semaines expliquant les raisons de votre congédiement et précisant la date à laquelle vous devez quitter votre poste. S'il juge préférable que vous partiez immédiatement, vous recevrez deux semaines de salaire au lieu d'un préavis.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS, DES PROFESSEURS ET DES RESPONSABLES DES MONITEURS DE LANGUES

Enseignants ou professeurs des moniteurs de langues

En tant qu'enseignant ou professeur responsable du moniteur de langues, votre tâche première est de faire en sorte que ce dernier s'intègre de façon harmonieuse dans son milieu de travail.

Vous êtes également responsable:

- de lui faire visiter l'établissement d'enseignement et de le présenter au personnel et à la direction;
- de l'aider à se familiariser avec les lignes directrices de l'établissement d'enseignement;
- de le renseigner sur le système d'enseignement de la province ou du territoire d'accueil;
- de lui faire connaître les activités d'apprentissage linguistique qui sont organisées dans l'établissement d'enseignement;
- de coordonner et de planifier avec lui son horaire;
- de discuter avec lui de son rôle et de celui du personnel enseignant dans le cadre d'Odyssée;
- d'assurer la liaison avec les autres enseignants ou professeurs;
- de le conseiller dans le choix des activités à entreprendre, tout en l'encourageant à explorer de nouvelles idées;
- de le rencontrer au moins une fois par semaine.

REMARQUE : Les moniteurs de langues n'ont pas les compétences requises pour offrir des services aux élèves ayant des besoins spéciaux. S'ils doivent travailler avec des élèves qui présentent des comportements perturbateurs ou des troubles émotifs ou qui requièrent d'autres besoins spéciaux, leur rôle doit se limiter aux activités langagières. De plus, l'établissement d'enseignement doit avoir obtenu au préalable l'autorisation du coordonnateur.

Responsables des moniteurs de langues

Le responsable est une personne désignée par l'employeur pour coordonner les activités du moniteur de langues et pour s'occuper de l'administration d'Odyssée à l'échelon local.

En tant que responsable, vous devez faire en sorte que le moniteur de langues soit traité de façon juste et équitable. De plus, vous devez entretenir des liens étroits avec l'établissement d'enseignement ainsi qu'avec le coordonnateur.

N'oubliez pas de féliciter les moniteurs de langues pour un travail bien fait et de les encourager pour leurs efforts!

En tant que personne responsable des relations entre le moniteur de langues et l'employeur, vous devez :

- affecter le moniteur de langues à un établissement d'enseignement après consultation avec le coordonnateur;

- veiller à ce que le moniteur de langues soit accueilli à son arrivée dans son milieu de travail;
- informer le personnel, notamment le directeur de l'établissement d'enseignement ou l'administrateur en chef, du rôle du moniteur de langues et de celui des enseignants ou professeurs qui travailleront avec lui;
- assurer un suivi régulier avec le moniteur de langues et le personnel enseignant pendant l'année du programme dans l'établissement d'enseignement;
- faciliter les démarches concernant la rémunération, le remboursement des frais et autres questions administratives.

Si vous estimez que le moniteur de langues ne remplit pas correctement ses fonctions, vous devez :

1. discuter des attentes de l'établissement d'enseignement et des règles du programme avec le moniteur de langues afin que son rôle soit bien compris par tous;
2. avertir le moniteur de langues verbalement en personne et par écrit qu'il a été placé en période probatoire;
3. consulter le coordonnateur pour décider des mesures à prendre si aucune amélioration ne se produit durant la période probatoire;
4. si la situation ne change pas, donner au moniteur de langues un avis de congédiement* avec l'approbation du coordonnateur, en lui précisant les raisons de son congédiement.

* Selon les normes en vigueur, les moniteurs de langues doivent recevoir deux semaines de salaire après la réception d'un avis de congédiement. Il appartient à l'établissement d'enseignement de décider si le moniteur de langues devrait poursuivre son travail pendant ces deux semaines ou s'il est préférable qu'il quitte son poste immédiatement.

Les responsables doivent veiller à ce que les moniteurs de langues **ne fassent pas le travail** réservé au personnel enseignant, à savoir :

- assumer seuls la pleine responsabilité d'une classe entière;
- remplacer un enseignant ou professeur dans une tâche qui lui est particulièrement réservée;
- superviser des groupes de plus de 10 élèves ou étudiants en l'absence de l'enseignant ou du professeur;
- faire du tutorat;
- exécuter des tâches administratives dont l'enseignant ou le professeur est expressément responsable;
- corriger des travaux ou des examens, ou participer à des tâches connexes;
- s'occuper d'élèves ayant des besoins spéciaux ou qui présentent des troubles du comportement ou d'apprentissage.

REMARQUE : Les moniteurs de langues peuvent aider, au niveau postsecondaire, les étudiants dans les laboratoires de langues, mais cette activité devrait être maintenue à un minimum.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Heures de travail (25 heures par semaine)

Les **moniteurs de langues** travaillent neuf mois (du début septembre à la fin mai), à raison de 20 heures par semaine avec les élèves et jusqu'à cinq heures de préparation par semaine à l'établissement d'enseignement, pour un total de 25 heures par semaine.

L'établissement d'enseignement peut considérer comme des heures de travail les heures que les moniteurs de langues consacrent à d'autres activités avec les élèves (p. ex., club de théâtre ou animation d'un programme à la radio étudiante à l'heure du déjeuner, fins de semaine en immersion, excursions ou soirées culturelles).

REMARQUE : Veuillez vérifier, avec le coordonnateur, les politiques mises en place concernant les pauses entre les cours.

Horaire

- Les moniteurs de langues doivent faire parvenir leur emploi du temps à leur coordonnateur au plus tard le 30 septembre. La feuille d'horaire doit porter la signature du moniteur de langues et celle du responsable de l'établissement d'enseignement.
- Les moniteurs de langues doivent signaler à leur responsable tout changement qui serait apporté par la suite à leur horaire.
- Les moniteurs de langues doivent informer leur responsable de tout problème concernant leur horaire ou leurs conditions de travail (p. ex., un nombre d'élèves trop élevé ou un nombre d'heures excédant la limite).

Logement

Il incombe, le cas échéant, au responsable, à l'enseignant ou au professeur des moniteurs de langues d'aider ces derniers à trouver un logement avant leur arrivée (pension de famille, colocation). Le coordonnateur de votre province ou territoire d'accueil sera peut-être en mesure de vous aider à trouver un logement. Les moniteurs de langues sont nombreux à avoir recours à des sites Web comme kijiji et Craiglist, aux petites annonces dans les journaux ou à des bulletins d'hébergement en ligne locaux pour trouver un logement leur convenant. Faites preuve d'initiative dans votre recherche d'un logement! Veuillez noter que certains propriétaires exigent une lettre de recommandation ainsi que le premier et dernier mois de loyer.

Vacances et congés

Les jours de vacances, de congés ou de fermeture en raison de circonstances imprévues (intempéries, grèves, etc.) ou de maladie sont déterminés par l'établissement d'enseignement, avec l'approbation du coordonnateur.

Vérification du casier judiciaire

Les moniteurs de langues doivent se soumettre à une vérification du casier judiciaire et à une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, puis fournir les résultats au conseil ou à la commission scolaire qui se charge du recrutement. Les moniteurs de langues ne pourront pas commencer à travailler sans cette double vérification. La procédure administrative pour obtenir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables variera dans chaque conseil/commission scolaire. Il est donc recommandé que les moniteurs de langues communiquent avec leur conseil/commission scolaire avant d'obtenir leurs documents. La lettre d'acceptation indiquera aux moniteurs de langues le nom de l'agent responsable des vérifications qui sont requises dans le conseil ou la commission scolaire en question.

Les vérifications doivent être obtenues dans la région de résidence permanente du moniteur de langues. Il se peut que votre service de police demande un document d'entente pour la vérification des antécédents judiciaires. Si tel est le cas et si vous n'habitez pas au Québec, veuillez communiquer avec votre conseil scolaire afin d'obtenir une invitation nominative demandant une vérification du casier judiciaire avec le registre des personnes vulnérables. L'invitation doit contenir la date, les coordonnées du conseil scolaire à l'extérieur du Québec, le nom du moniteur et une confirmation que ce moniteur est embauché.

Veuillez noter que pour se procurer un extrait de casier judiciaire, il faut parfois de huit à 10 semaines et que vous ne pourrez pas commencer à travailler sans ce document. De plus, il s'obtient, en général, moyennant des frais. Le casier judiciaire doit obligatoirement être fourni avant le début de votre mandat. Cependant, il n'est pas nécessaire de l'avoir pour présenter sa candidature au programme.

Conditions et décharge

En acceptant un poste dans le cadre d'Odyssée, les moniteurs de langues s'engagent explicitement à :

Odyssée peut être considéré comme un stage. Si vous retournez aux études, vous pourriez recevoir des crédits.

Renseignez-vous auprès de l'établissement d'enseignement où vous souhaitez que vos crédits soient transférés.

- accepter et à se soumettre aux principes et règlements de l'établissement d'enseignement qui les emploie;
- respecter et à se soumettre à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables à l'endroit où se trouve l'établissement d'enseignement;
- dégager la Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC), les provinces, les territoires, leurs agents et employés, de toute réclamation, de tout procès ou de toute action en justice que le moniteur de langues pourrait intenter et de toute perte ou de tout dommage qu'il pourrait imputer à la CCMEC, au CMEC et à son Secrétariat de quelque façon que ce soit concernant Odyssée.

Renouvellement

Il est possible pour un moniteur de langues de participer à Odyssée une deuxième fois. Il est à noter que ce privilège n'est pas automatique et qu'un renouvellement n'est pas garanti, étant donné que la priorité peut être accordée aux personnes ayant posé leur candidature pour la première fois.

Si le moniteur de langues désire poser de nouveau sa candidature, il doit :

- remplir un formulaire de demande;
- y joindre les documents requis;
- fournir, le cas échéant, deux copies d'une lettre (ou de deux lettres) de recommandation de l'enseignant, du professeur ou du directeur de l'établissement d'enseignement où il est actuellement employé.

Les documents doivent être envoyés directement au coordonnateur de la province ou du territoire où il travaille actuellement.

Les candidats qui ont présenté une demande pour une deuxième année seront informés s'ils ont été acceptés en même temps que les nouveaux candidats.

S'ils désirent participer de nouveau à Odyssée, ils n'auront pas à passer une entrevue. Cependant, si les moniteurs de langues souhaitent participer dans *l'autre langue officielle*, ils devront passer une entrevue.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

Employeur[3]

L'employeur est la commission scolaire, le conseil, la division, le district ou l'autorité scolaire ou encore l'établissement d'enseignement où travaille le moniteur de langues. Chaque moniteur de langue signe une entente d'embauche avec son employeur. **Veuillez noter que les moniteurs de langues ne sont pas syndiqués**.

Salaire

Le salaire brut est de 18 500 $, réparti entre septembre et mai. Il comprend les paies de vacances ou de congés ainsi que les autres avantages accordés par l'employeur au moniteur de langues.

Les modalités de paiement peuvent varier selon l'employeur, mais les moniteurs de langues devront recevoir un paiement **au moins** une fois par mois. Le premier paiement devra être effectué seulement après que le moniteur de langues aura commencé son travail, soit au plus tard un mois après son entrée en fonction.

Bien que les modalités relatives aux jours fériés, aux vacances des fêtes de fin d'année, à la semaine de relâche/de lecture et aux journées de perfectionnement professionnel diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre, le moniteur de langues **doit être** payé pour ces périodes.

Cotisations de l'employeur

L'employeur versera les cotisations de l'employeur au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ)**,** à l'assurance-emploi (AE) et à tout autre régime provincial ou territorial à participation obligatoire. Les cotisations de l'employeur ne sont pas remboursables. Les cotisations payées pour les moniteurs de langues seront déduites de leur salaire.

Indemnité de voyage interprovincial/territorial[4]

Les moniteurs de langues qui sont affectés à des régions (à l'extérieur du Québec et des territoires) situées à plus de 300 km d'un aéroport desservi par un transporteur aérien renommé, recevront un montant additionnel de 100 $ si l'indemnité de voyage est calculée à partir de l'Annexe B.

Voyage de début et de fin d'année

Les moniteurs de langues, incluant ceux qui entrent en fonction après le 31 décembre, sont admissibles à recevoir l'indemnité de voyage interprovincial/territorial de début et de fin d'année s'ils doivent déménager à l'extérieur de leur province ou de leur territoire de résidence pour exercer leurs fonctions et que leur résidence permanente est située à plus de 200 km de leur lieu de travail. Cette indemnité servira à compenser une partie des frais qu'ils auront encourus pour se rendre de leur résidence permanente à leur lieu de travail.

[3] Le tableau des déboursements à l'intention de l'employeur indiquant le salaire et les indemnités se trouve à l'Annexe A.

[4] Le montant de l'indemnité de voyage est indiqué à l'Annexe B.

REMARQUE : Pour des raisons administratives, l'Ontario et le Québec ont été divisés en deux régions (voir Annexes D et E).

Les moniteurs de langues originaires d'une autre province ou d'un autre territoire mais qui sont recrutés localement ne sont pas admissibles à recevoir l'indemnité de voyage de début d'année. Cependant, ils sont admissibles à recevoir l'indemnité de voyage de fin d'année.

Les moniteurs de langues qui quittent leur poste avant la fin de l'année du programme ne recevront pas d'indemnité de voyage pour rentrer chez eux.

Les coordonnateurs devront informer l'employeur et le bureau de l'unité Langues Officielles, Secrétariat du CMEC **au plus tard le 15 septembre**, du montant accordé pour l'indemnité de voyage.

Les employeurs verseront **automatiquement**, **dans les 20 jours ouvrables suivant leur entrée en fonction,** aux moniteurs de langues admissibles, l'indemnité de voyage de début d'année prévue conformément aux montants indiqués à l'Annexe B.

De même, les employeurs verseront de nouveau **automatiquement**, **15 jours avant la fin de leur mandat,** aux moniteurs de langues admissibles, l'indemnité de voyage de fin d'année conformément aux montants indiqués à l'Annexe B.

Les moniteurs de langues qui entrent en fonction **après le 31 décembre** auront droit à l'indemnité de voyage de début et de fin d'année.

REMARQUE : Les indemnités de voyage de début et fin d'année ne sont pas imposables.

Indemnité de voyage de milieu d'année

Les moniteurs de langues qui doivent déménager à l'extérieur de leur province ou de leur territoire pour exercer leurs fonctions et dont la résidence permanente est située à plus de 200 km de leur lieu de travail ont droit à une indemnité de voyage de milieu d'année.

Les coordonnateurs devront informer l'employeur et le bureau de l'unité Langues Officielles, Secrétariat du CMEC **au plus tard le 15 septembre**, du montant total accordé pour l'indemnité de voyage de milieu d'année.

Les employeurs devront verser **automatiquement** aux moniteurs de langues admissibles :

- la première partie de l'indemnité de voyage de milieu d'année au début de décembre;
- la deuxième partie de l'indemnité de voyage de milieu d'année en janvier après la rentrée.

Les moniteurs de langues qui ne reprennent pas leurs fonctions après le 31 décembre pourront conserver la première partie de leur indemnité de voyage de milieu d'année mais n'auront pas droit à la deuxième partie.

L'indemnité de voyage de milieu d'année est imposable et doit figurer sur le Formulaire T-4 (Relevé 1 au Québec) émis par l'employeur.

Indemnité pour le stage de formation pancanadien

Stage de formation pancanadien obligatoire – Moniteurs de langues de première année

Les moniteurs de langues ont droit au remboursement d'une partie des frais qu'ils auront encourus pour se rendre de leur résidence permanente au stage de formation pancanadien et à leur lieu de travail après le stage de formation.

Les frais occasionnés par le déplacement du moniteur de langues entre sa résidence permanente et l'endroit où se déroule le stage de formation seront considérés comme des dépenses de formation. La partie des frais occasionnés par le déplacement entre le lieu du stage de formation et le lieu de travail seront couverts par l'indemnité de voyage de début d'année. Pour les moniteurs de langues qui retournent dans leur province ou leur territoire de résidence permanente après le stage de formation pancanadien pour exercer leurs fonctions, la totalité des frais seront considérés comme des dépenses de formation.

Si les moniteurs de langues habitent à l'extérieur du Québec, ils seront admissibles à recevoir l'indemnité de voyage d'après les montants indiqués à l'Annexe B.

Les moniteurs de langues qui résident au Québec et qui exercent leurs fonctions à l'extérieur de leur province recevront une indemnité pour assister au stage de formation **conformément au barème ci-dessous**. Les frais encourus pour se rendre du stage de formation pancanadien à leur lieu de travail seront considérés comme des indemnités de voyage tel qu'il est indiqué à l'Annexe B.

- **de 0 à 200 km : aucun remboursement;**
- **de 201 à 400 km : 75 $;**
- **de 401 à 600 km : 100 $;**
- **de 601 à 850 km : 175 $;**
- **plus de 851 km : 300 $.**

Les moniteurs de langues qui doivent travailler au Québec auront droit au remboursement de leur voyage pour se rendre à leur lieu de travail à la fin du stage de formation pancanadien, conformément au barème ci-dessus.

Les moniteurs de langues n'auront droit à aucun remboursement pour les frais supplémentaires encourus pour retourner à leur domicile avant de se rendre à leur lieu de travail.

Les coordonnateurs devront informer l'employeur et le bureau de l'unité Langues Officielles, Secrétariat du CMEC au **plus tard le 15 septembre**, du montant total accordé pour chaque indemnité de voyage.

Les employeurs verseront **automatiquement** l'indemnité de voyage aux moniteurs de langues dans les 20 jours ouvrables qui suivent leur entrée officielle en fonction. Trois exemples de remboursement des frais encourus par un moniteur de langues pour se rendre de sa résidence permanente au lieu du stage de formation puis à la province d'accueil sont donnés ci-dessous.

Exemple 1
Moniteur de langues qui a une adresse permanente en Ontario Sud et qui doit travailler à Terre-Neuve-et-Labrador.

De l'Ontario Sud au Québec Sud : . . . . . .175 $
– indemnité pour le stage de formation

De Québec Sud à Terre-Neuve-et-Labrador : . . . . . .525 $
– voyage interprovincial

175 $ + 525 $ = 700 $

Exemple 2
Moniteur de langues qui a une adresse permanente en Colombie-Britannique et qui doit travailler au Québec Nord (Saguenay).

De la Colombie-Britannique au Québec Sud : . . . . . .600 $
– indemnité pour le stage de formation

De Québec Sud à Saguenay : . . . . . 75 $
– déplacement à l'intérieur du Québec (211 km)

600 $ + 75 $ = 675 $

Exemple 3
Moniteur de langues qui a une adresse permanente au Québec Sud (Montréal) et qui doit travailler au Québec Sud (Sherbrooke).

De Montréal à Québec (254 km) : . . . . . 75 $
– indemnité pour le stage de formation

De Québec à Sherbrooke (237 km) : . . . . . 75 $
– déplacement à l'intérieur du Québec

75 $ + 75 $ = 150 $

Indemnité pour les stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux

La plupart des dépenses seront remboursées selon des taux fixes établis par les coordonnateurs. Ces dépenses ne peuvent pas dépasser les tarifs en vigueur établis selon la politique de remboursement du CMEC. Toute demande exceptionnelle doit être autorisée par le bureau de l'unité Langues Officielles, Secrétariat du CMEC.

REMARQUE :
Lorsque les frais d'hébergement des moniteurs de langues sont payés directement par la province ou le territoire, ils ne sont pas remboursés par le CMEC.

Les moniteurs de langues **doivent** remplir une *Demande de remboursement* (Annexe F) afin d'obtenir le remboursement des frais encourus pour leur participation aux stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux. Cette demande doit être remise à leur employeur accompagnée des reçus originaux d'hébergement et de transport, tel qu'indiqué par le coordonnateur. Aucun reçu n'est requis pour les repas.

Les coordonnateurs préciseront par écrit les conditions qui s'appliquent en matière de dépenses pour l'hébergement, les repas et le déplacement, et fourniront ces renseignements aux employeurs et au CMEC. Aucune avance ne sera versée pour les frais de déplacement et de séjour encourus dans le

cadre de la participation aux stages de formation. L'employeur remboursera aux moniteurs de langues ces frais le plus rapidement possible après avoir reçu la *Demande de remboursement*.

Les moniteurs de langues sont responsables de fournir à leur employeur la *Demande de remboursement* dans les 15 jours qui suivent la fin du stage de formation.

Impôts

Salaire

Les sommes versées à titre de salaire sont **imposables** et doivent figurer sur le Formulaire T-4 (Relevé 1 au Québec) émis par l'employeur au moniteur de langues.

Indemnités de voyage

Les indemnités de voyage qui sont versées au début et à la fin de la période d'emploi et celles qui le sont pour la participation à des stages de formation provinciaux ou territoriaux **ne sont pas imposables** et ne sont pas assujetties au RPC ou au RRQ, à l'AE, ni à aucun autre régime provincial ou territorial, car de tels voyages sont requis pour l'emploi. Par contre, les indemnités de voyage de milieu d'année sont imposables et assujetties au RPC ou au RRQ, à l'AE, et à tout autre régime provincial ou territorial, car de tels voyages sont considérés être entrepris pour des loisirs.

TABLEAU DES PAIEMENTS IMPOSABLES ET NON IMPOSABLES

SALAIRE	VOYAGE DE DÉBUT ET DE FIN D'ANNÉE	VOYAGE DE MILIEU D'ANNÉE	VOYAGE POUR LES STAGES DE FORMATION
Imposable	Non imposable	Imposable	Non imposable
T-4 (Relevé 1 au Québec) émis par l'employeur	Non assujetti au RPC* ou au RRQ**, à l'AE***, ni à aucun autre régime provincial ou territorial	T-4 (Relevé 1 au Québec) émis par l'employeur	Non assujetti au RPC* ou au RRQ**, à l'AE***, ni à aucun autre régime provincial ou territorial

* Régime de pensions du Canada (RPC) ** Régime des rentes du Québec (RRQ) *** Assurance-emploi (AE)

Processus de remboursement à l'employeur

Le CMEC effectuera trois versements à l'employeur durant l'année du programme. Le salaire mensuel brut ne doit pas dépasser 2056 $ et le salaire total brut ne doit pas excéder 18 500 $ pour une période de neuf mois.

PROCESSUS DE REMBOURSEMENT

ÉTAPES	1er VERSEMENT (AVANCE)	2e VERSEMENT	3e ET DERNIER VERSEMENT
	Ce versement constitue une avance pour couvrir des dépenses ayant trait à l'emploi du moniteur de langues pour la période de septembre à fin novembre.	Ce versement constitue le montant qui couvre les dépenses réelles admissibles ayant trait à l'emploi du moniteur de langues pour la période de septembre à fin mars (moins l'avance reçue) et est inclus dans l'année financière du programme pour la période d'avril 2016 à mars 2017.	Ce versement couvre le solde des dépenses réelles ayant trait à l'emploi du moniteur de langues pour les mois d'avril et mai qui sont inclus dans l'année financière d'avril 2016 à mars 2017.
1re étape	**L'établissement d'enseignement** recevra automatiquement une avance pour couvrir la période de septembre à fin novembre.	**L'établissement d'enseignement** remplit et signe le *Sommaire des déboursements* (Annexe H) pour les dépenses réelles de septembre à mars (moins l'avance reçue), en conserve une copie et **envoie l'original au coordonnateur** pour approbation le **15 avril** au plus tard.	**L'établissement d'enseignement** remplit et signe le *Sommaire des déboursements* (Annexe H) pour les dépenses réelles des mois d'avril et mai, en conserve une copie et **envoie l'original au coordonnateur** pour approbation le **15 juin** au plus tard.
2e étape	Le **coordonnateur prépare** la *Confirmation du travail complété jusqu'au 30 novembre* (Annexe G) selon les renseignements fournis par la base de données. Il l'approuve et l'**envoie au CMEC.**	Le **coordonnateur vérifie** le contenu du *Sommaire des déboursements* (Annexe H), l'approuve et l'**envoie au CMEC.**	Le **coordonnateur vérifie** le contenu du *Sommaire des déboursements* (Annexe H), l'approuve et l'**envoie au CMEC.**
3e étape	Le **CMEC** prépare un chèque et l'envoie au **coordonnateur.**	Le **CMEC** compare les renseignements de l'Annexe H avec ceux de la base de données, prépare un chèque et l'envoie au **coordonnateur.**	Le **CMEC** prépare un chèque en fonction des renseignements fournis dans la base de données, et l'envoie au **coordonnateur.**
4e étape	Le **coordonnateur envoie** le chèque à l'employeur.	Le **coordonnateur envoie** le chèque à l'employeur.	Le **coordonnateur envoie** le chèque à l'employeur.
Remarques		Le cas échéant, joindre une copie de la *Demande de remboursement* (Annexe F). L'employeur doit conserver les reçus originaux pour vérification éventuelle.	

Il est important de remettre le *Sommaire des déboursements* ainsi que la *Confirmation du travail complété jusqu'au 30 novembre* aux dates indiquées ci-dessus. Veuillez noter que si ces consignes ne sont pas respectées, il se pourrait qu'aucun moniteur de langues ne soit affecté l'année suivante à l'établissement d'enseignement fautif.

GLOSSAIRE

Adresse de résidence permanente
Adresse indiquée sur le formulaire de demande du candidat comme étant son adresse de résidence permanente. Cette dernière est utilisée pour déterminer les indemnités ayant trait aux déplacements.

Adresse de résidence temporaire
Adresse du moniteur de langues dans la province ou le territoire d'accueil pendant la période d'emploi.

Adresse électronique
Adresse du courriel du moniteur de langues qui permet de communiquer facilement avec lui.

Bureau de l'unité Langues Officielles, Secrétariat du CMEC
Personne chargée de l'administration des Programmes de langues officielles, dont Odyssée, au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Coordonnateur
Personne chargée de l'administration d'Odyssée à l'échelon provincial/territorial.

Cotisations de l'employeur
Sommes versées par l'employeur au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ), à l'assurance-emploi (AE) et à tout autre régime provincial/territorial à participation obligatoire.

Employeur
Commission, conseil, division, district ou autorité scolaire, ou établissement d'enseignement où travaille le moniteur de langues.

Établissement d'enseignement
Endroit où le moniteur de langues exerce ses fonctions.

Indemnité de voyage pour les stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux
Somme déterminée par les coordonnateurs et versée aux moniteurs de langues admissibles en remboursement des frais de déplacement et de séjour encourus pour assister aux stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux.

Indemnité de voyage de début et de fin d'année
Somme versée aux moniteurs de langues admissibles pour servir au remboursement des frais d'un aller-retour entre leur résidence permanente et leur lieu de travail. Ce voyage doit s'effectuer au début et à la fin de l'année.

Indemnité de voyage de milieu d'année
Somme versée aux moniteurs de langues admissibles pour compenser les frais d'un aller-retour entre leur résidence permanente et leur lieu de travail.

Indemnité de voyage pour le stage de formation pancanadien
Somme versée aux moniteurs de langues admissibles pour les frais de déplacement encourus pour assister au stage de formation pancanadien obligatoire.

Moniteur de langues
Personne embauchée par un établissement d'enseignement pour participer à Odyssée pendant une période de neuf mois à raison de 25 heures par semaine (20 heures de travail avec des élèves et cinq heures de préparation).

Responsable
Personne qui supervise le moniteur de langues et qui s'occupe de l'administration d'Odyssée à l'échelon local.

Salaire
Somme payée aux moniteurs de langues. Les moniteurs de langues reçoivent un montant maximum de 18 500 $ pour neuf mois de participation à raison de 25 heures de travail par semaine.

Stage de formation pancanadien
Activité de formation obligatoire, tenue à la fin du mois d'août ou début septembre, organisée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et réservée aux moniteurs de langues qui participent à Odyssée pour la première fois.

Stages de formation provinciaux/territoriaux ou locaux
Activités de formation obligatoires organisées par les coordonnateurs pour les moniteurs de langues. Ces stages se déroulent normalement dans la province ou le territoire d'accueil, mais ils peuvent également avoir lieu dans une autre province ou un autre territoire, suivant le choix du coordonnateur.

ANNEXE A

Tableau des déboursements à l'intention de l'employeur

POSTE	MONTANT	PAIEMENT	PRÉLÈVEMENTS*	REÇUS
Salaire	18 500 $ pour une période de neuf mois	Premier paiement au plus tard un mois après l'entrée en fonction du moniteur de langues	oui	s/o***
Indemnités de voyage interprovincial/ territorial	Déplacement entre la province ou le territoire de résidence permanente et la province ou le territoire d'accueil (déplacement de début et de fin d'année, déplacement de milieu d'année)	• Premier paiement 20 jours ouvrables après l'entrée en fonction en septembre • Deuxième paiement au début du mois de décembre • Troisième paiement en janvier • Quatrième paiement 15 jours avant la fin du mandat	• non • oui • oui • non	• s/o • s/o • s/o • s/o
Indemnité de voyage pour les stages de formation provinciaux/ territoriaux ou locaux	Déterminé par le coordonnateur	Dans les plus brefs délais, une fois que le moniteur de langues a présenté sa demande de remboursement**	non	oui

*** La colonne des « prélèvements » indique les cotisations versées au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ), à l'assurance-emploi (AE) et à tout autre régime provincial ou territorial à participation obligatoire.**

**** Dans certaines instances, les remboursements sont faits automatiquement.**

***** s/o = sans objet**

ANNEXE B

Indemnité de voyage interprovincial/territorial

Information à l'intention des coordonnateurs et des responsables des finances

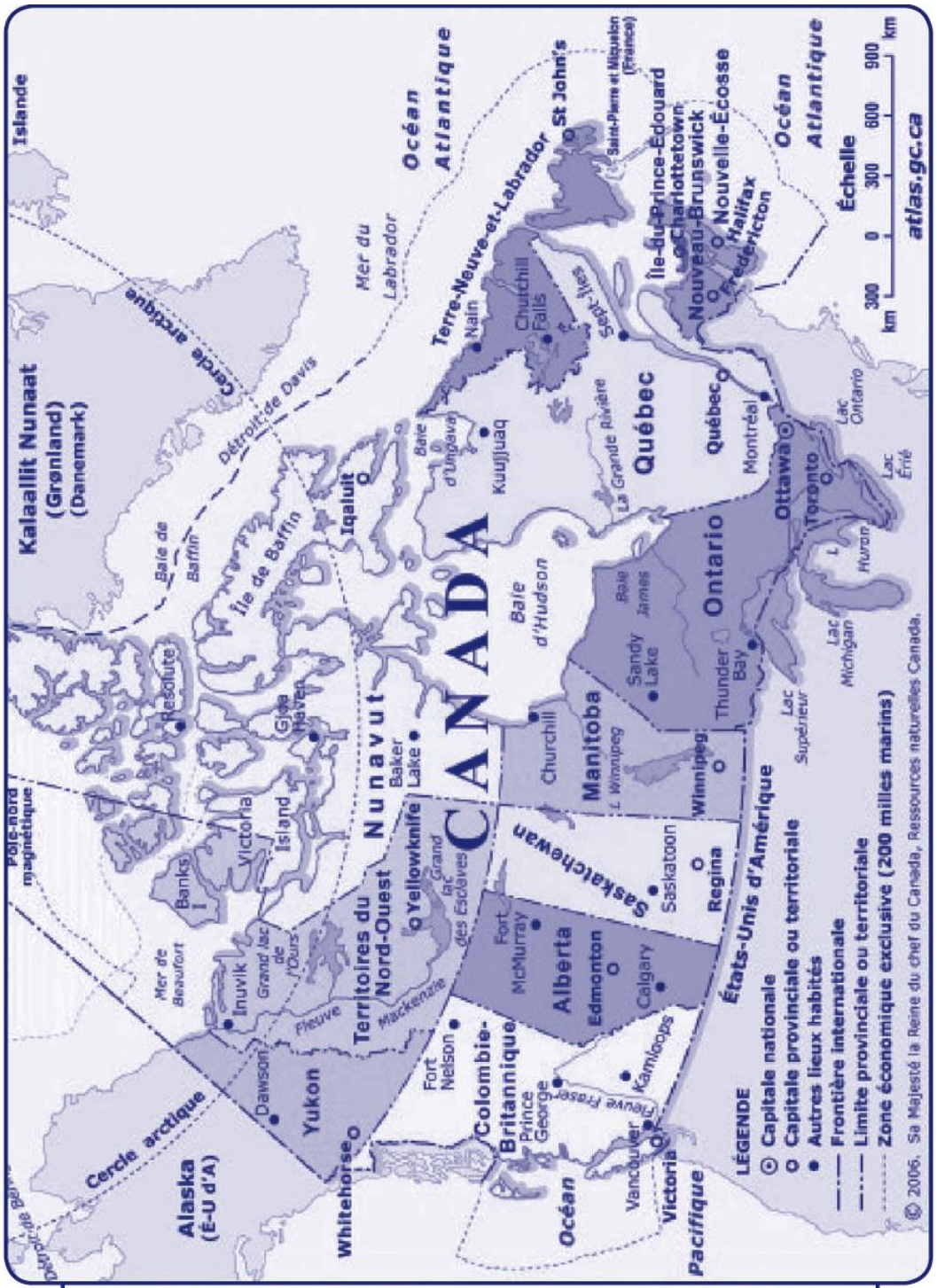
REMARQUE : Ces paiements sont faits automatiquement aux moniteurs de langues en septembre, décembre, janvier et mai. Ces montants compensent **une partie des frais de voyage du moniteur de langues** et ont été calculés selon la moyenne des frais de voyage à différentes périodes de l'année.

	C.-B	AB	SK	MB	ONS	ONN	QCS	QCN	NB	NÉ	ÎPE	TNL	YK	TN	NU
C.-B	0	175	300	350	525	575	600	700	700	700	725	950	500	650	1 300
AB	175	0	175	300	425	525	550	625	600	625	625	875	550	500	1 175
SK	300	175	0	175	400	450	525	575	525	550	550	800	675	625	1 225
MB	350	300	175	0	350	175	375	525	450	500	500	725	725	625	1 075
ONS	525	425	400	350	0	0	175	375	300	325	350	550	925	825	725
ONN	575	525	450	175	0	0	300	400	375	400	400	625	950	925	900
QCS	600	550	525	375	175	300	0	0	175	250	300	525	1 000	950	825
QCN	700	625	575	525	375	400	0	0	175	300	300	625	1 125	1 100	950
NB	700	600	525	450	300	375	175	175	0	175	175	450	1 050	1 025	900
NÉ	700	625	550	500	325	400	250	300	175	0	175	400	1 075	1 050	925
ÎPE	725	625	550	500	350	400	300	300	175	175	0	450	1 050	1 075	1 075
TNL	950	875	800	725	550	625	525	625	450	400	450	0	1 100	1 100	1 075
YK	500	550	675	725	925	950	1000	1 125	1 050	1075	1 050	1 100	0	650	1 400
TN	650	500	625	625	825	925	950	1 100	1 025	1 050	1 075	1 100	650	0	875
NU	1 300	1 175	1 225	1 075	725	900	825	850	900	925	1 075	1 075	1 400	875	0

Légende			
C.-B	Colombie-Britannique	NB	Nouveau-Brunswick
AB	Alberta	NÉ	Nouvelle-Écosse
SK	Saskatchewan	ÎPE	Île-du-Prince-Édouard
MB	Manitoba	TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
ONS	Ontario Sud	YK	Yukon
ONN	Ontario Nord	TN	Territoires du Nord-Ouest
QCS	Québec Sud	NU	Nunavut
QCN	Québec Nord		

ANNEXE C

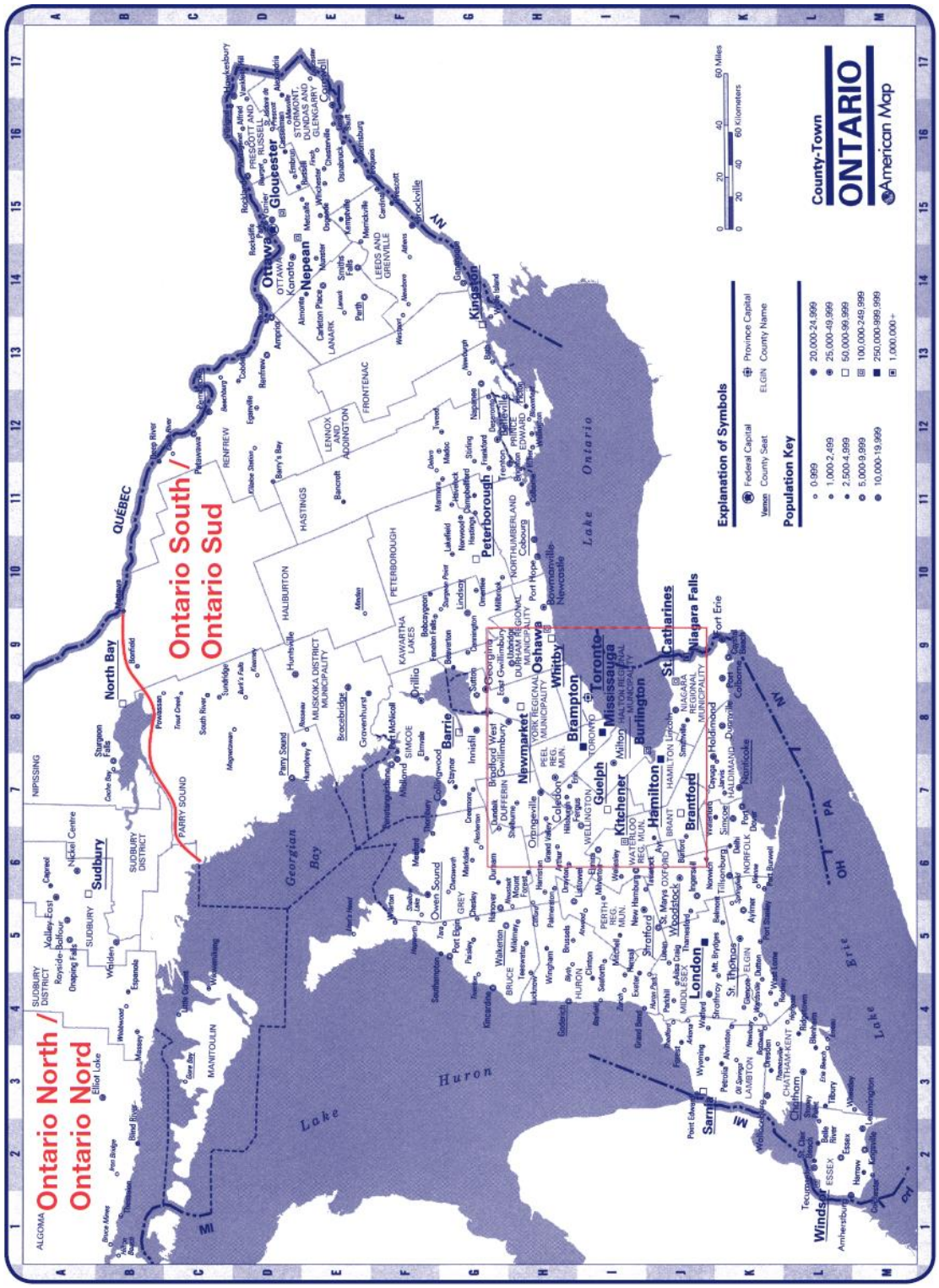
Carte géographique du Canada



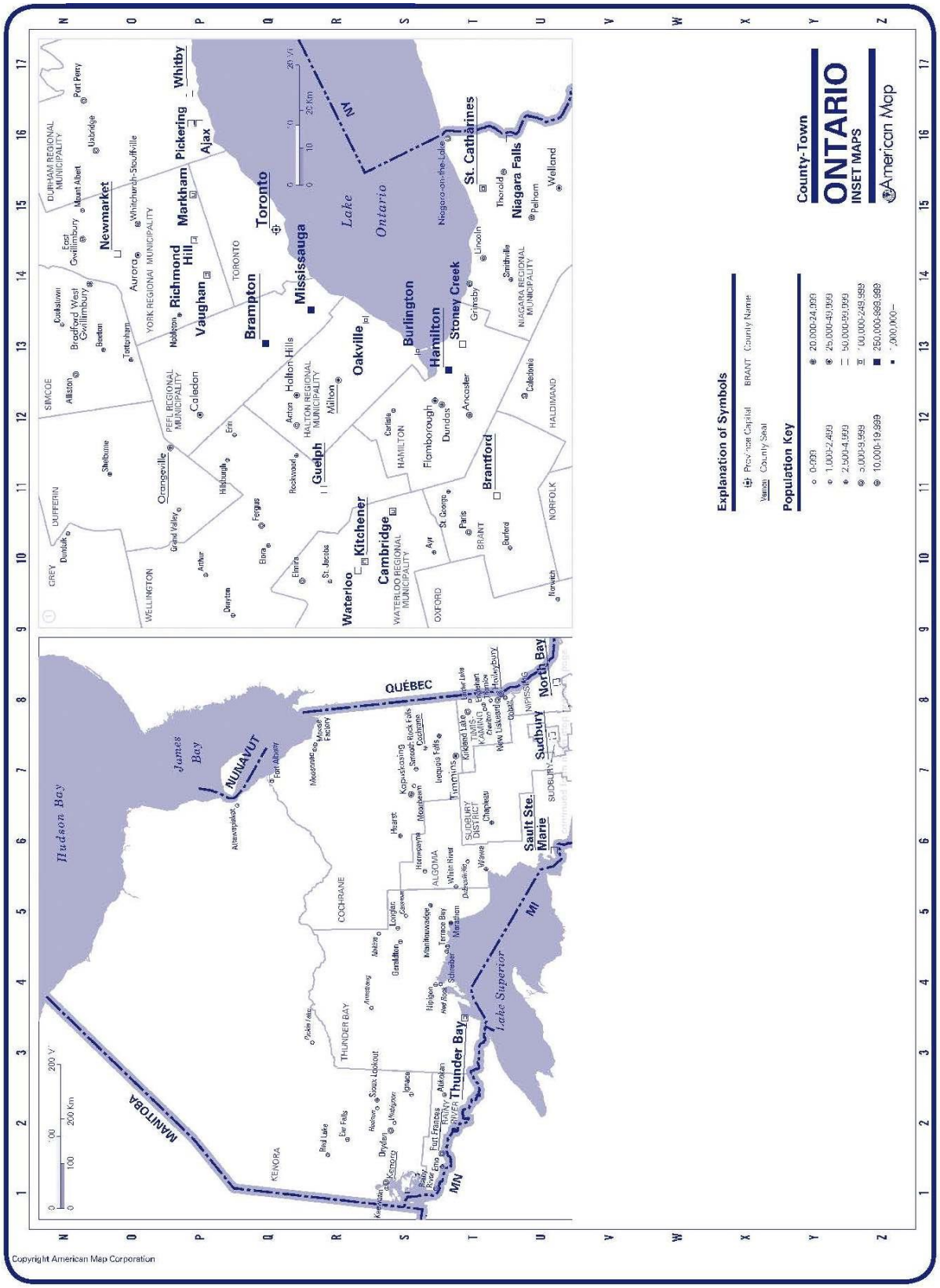
Cette reproduction n'est pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie reproduite en collaboration avec Ressources naturelles Canada ou avec son consentement.

ANNEXE D

Carte géographique de l'Ontario – Voir le détail des encadrés, p. 25



DÉTAIL DES ENCADRÉS – Ontario


Hudson Bay
James Bay
Lake Superior
Lake Ontario
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
NUNAVUT
MN
MI
NY
Thunder Bay
Sault Ste. Marie
Sudbury
North Bay
Timmins
Kenora
Toronto
Mississauga
Brampton
Hamilton
Oakville
Burlington
Richmond Hill
Markham
Vaughan
Pickering
Ajax
Whitby
Newmarket
Aurora
Oshawa
Barrie
Orangeville
Guelph
Kitchener
Waterloo
Cambridge
Brantford
Stoney Creek
St. Catharines
Niagara Falls
Welland
Thorold
Niagara-on-the-Lake
Port Perry
Uxbridge
Georgina
Whitchurch-Stouffville
East Gwillimbury
Bradford West Gwillimbury
Tottenham
Beeton
Alliston
Collingwood
Wasaga Beach
Meaford
Owen Sound
Wiarton
Kincardine
Port Elgin
Southampton
Goderich
Clinton
Exeter
Grand Bend
Sarnia
Petrolia
Wyoming
Forest
Strathroy
Chatham
Leamington
Kingsville
Windsor
Tecumseh
LaSalle
Amherstburg
Essex
Belle River
Harrow
Tilbury
Dresden
Wallaceburg
Blenheim
Ridgetown
Dunnville
Port Colborne
Fort Erie
Welland
Pelham
Thorold
Niagara Falls
St. Catharines
Niagara-on-the-Lake
Lincoln
Grimsby
Smithville
Caledonia
Cayuga
Simcoe
Tillsonburg
Ingersoll
Woodstock
Norwich
Tavistock
Stratford
Listowel
Wingham
Clinton
Goderich
Seaforth
Mitchell
St. Marys
Shelburne
Dundalk
Flesherton
Markdale
Durham
Hanover
Walkerton
Port Elgin
Southampton
Kincardine
Lucknow
Wingham
Blyth
Brussels
Wroxeter
Palmerston
Harriston
Mount Forest
Arthur
Fergus
Elora
Drayton
Elmira
St. Jacobs
New Hamburg
Baden
Ayr
Paris
St. George
Burford
Norwich
Tavistock
Milton
Acton
Georgetown
Rockwood
Erin
Hillsburgh
Caledon
Bolton
Nobleton

INDEX – De la carte géographique de l'Ontario

DIVISIONS

(50 Divisions)

Name of Division	Population	Location on Map
ALGOMA DISTRICT	125,455	T-5
BRANT COUNTY	114,564	J-6
BRUCE COUNTY	65,680	H-4
CHATHAM-KENT DIVISION	109,650	L-3
COCHRANE DISTRICT	93,240	R-5
DUFFERIN COUNTY	45,657	H-7
DURHAM REGIONAL MUNICIPALITY	458,616	H-9
ELGIN COUNTY	79,159	K-5
ESSEX COUNTY	350,329	L-2
FRONTENAC COUNTY	136,365	F-12
GREY COUNTY	87,632	G-5
HALDIMAND COUNTY	41,028	K-7
HALIBURTON COUNTY	15,321	D-9
HALTON REGIONAL MUNICIPALITY	339,875	I-8
HAMILTON DIVISION	467,799	J-7
HASTINGS COUNTY	118,744	E-11
HURON COUNTY	60,220	I-4
KAWARTHA LAKES DIVISION	67,926	F-9
KENORA DISTRICT	63,335	Q-1
LAMBTON COUNTY	128,975	K-3
LANARK COUNTY	59,845	E-13
LEEDS AND GRENVILLE COUNTIES	96,284	F-14
LENNOX AND ADDINGTON COUNTIES	39,203	E-12
MANITOULIN DISTRICT	11,413	C-3
MIDDLESEX COUNTY	389,616	J-4
MUSKOKA DISTRICT MUNICIPALITY	50,463	E-8
NIAGARA REGIONAL MUNICIPALITY	403,504	J-8
NIPISSING DISTRICT	84,832	A-7
NORFOLK COUNTY	61,547	K-6
NORTHUMBERLAND COUNTY	81,792	H-10
OTTAWA DIVISION	721,136	D-14
OXFORD COUNTY	97,142	J-6
PARRY SOUND DISTRICT	39,906	C-6
PEEL REGIONAL MUNICIPALITY	852,526	H-7
PERTH REGIONAL MUNICIPALITY	72,106	I-5
PETERBOROUGH COUNTY	123,448	F-10
PRESCOTT AND RUSSELL COUNTIES	74,013	D-16
PRINCE EDWARD DIVISION	25,046	H-12
RAINY RIVER DISTRICT	23,163	T-2
RENFREW COUNTY	96,224	D-11
SIMCOE COUNTY	329,865	F-7
STORMONT, DUNDAS AND GLENGARRY COUNTIES	111,301	E-16
SUDBURY DISTRICT	25,457	B-6
SUDBURY DIVISION	164,049	B-5
THUNDER BAY DISTRICT	157,619	R-3
TIMISKAMING DISTRICT	37,807	T-7
TORONTO DIVISION	2,385,421	I-7
WATERLOO REGIONAL MUNICIPALITY	405,435	J-6
WELLINGTON COUNTY	171,395	I-6
YORK REGIONAL MUNICIPALITY	592,445	H-8
TOTAL	**10,753,573**	

CITIES AND TOWNS

Note: The first name is that of the city or town, second, that of the division in which it is located, then the population and location on the map.

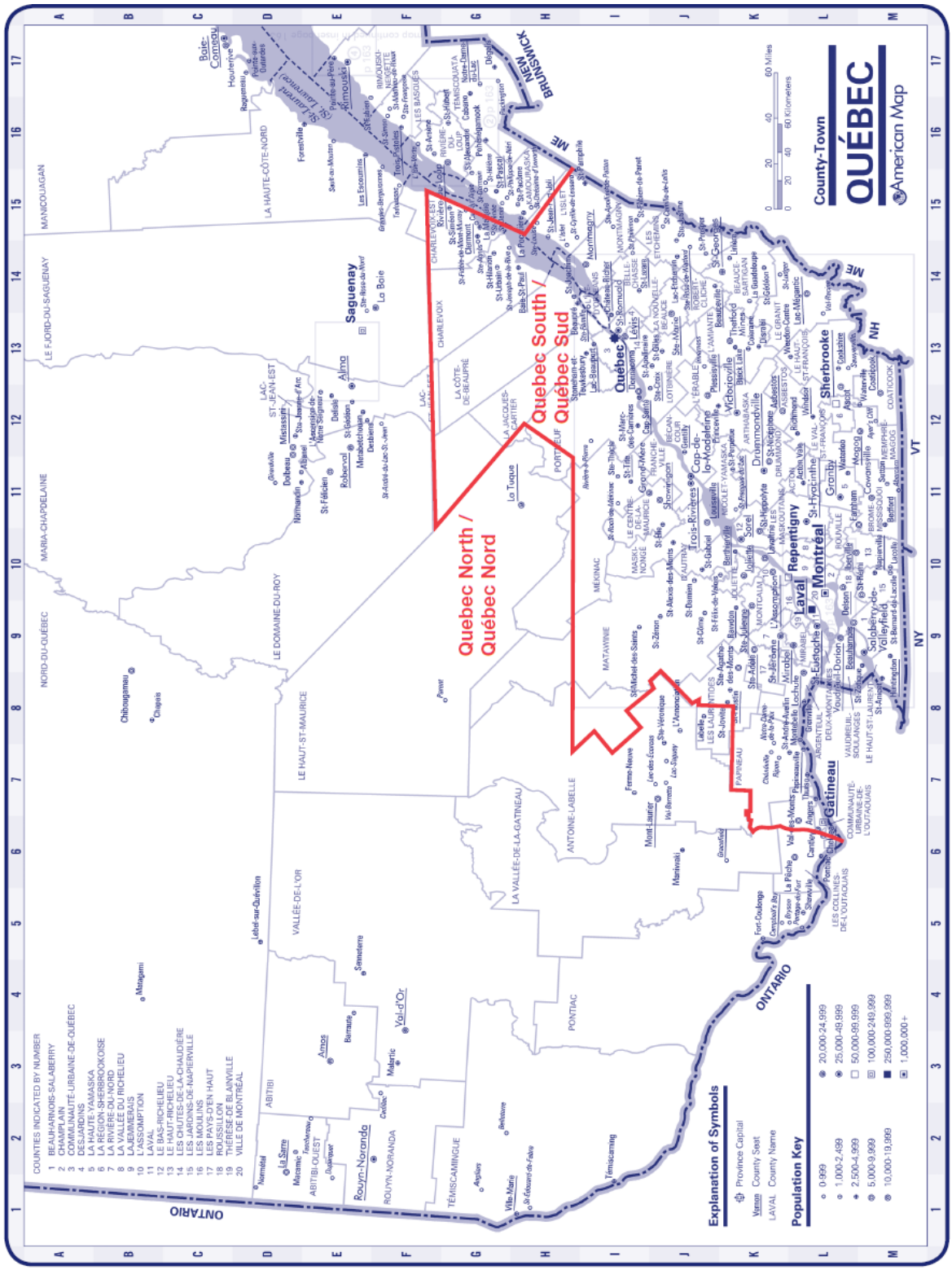
Acton, *Halton Regional Municipality*, 7,632 ..... Q-12
Ailsa Craig, *Middlesex County*, 1,044 ..... J-4
Ajax, *Durham Regional Municipality*, 64,430 ..... P-16
Alexandria, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 3,531 ..... D-17
Alfred, *Prescott and Russell Counties*, 1,228 ..... D-16
Alliston, *Simcoe County*, 8,225 ..... N-13
Almonte, *Lanark County*, 4,611 ..... E-14
Alvinston, *Lambton County*, 1,037 ..... K-4
Amherstburg, *Essex County*, 10,245 ..... M-1
Ancaster, *Hamilton Division*, 23,403 ..... T-12
Arnprior, *Renfrew County*, 7,925 ..... D-13
Arthur, *Wellington County*, 2,139 ..... P-10
Atikokan, *Rainy River District*, 3,961 ..... T-2
Attawapiskat, *Kenora District*, 1,258 ..... Q-6
Aurora, *York Regional Municipality*, 34,857 ..... O-14
Aylmer, *Elgin County*, 7,018 ..... K-5
Ayr, *Waterloo Regional Municipality*, 3,151 ..... J-6
Bancroft, *Hastings County*, 2,554 ..... E-11
Barrie, *Simcoe County*, 79,191 ..... G-8
Barry's Bay, *Renfrew County*, 1,086 ..... D-11
Bath, *Lennox and Addington Counties*, 1,389 ..... G-13
Beaverton, *Durham Regional Municipality*, 3,009 ..... G-9
Beeton, *Simcoe County*, 2,886 ..... O-13
Belle River, *Essex County*, 4,531 ..... L-2
Belleville, *Hastings County*, 37,083 ..... G-12
Belmont, *Middlesex County*, 1,632 ..... K-5
Blenheim, *Chatham-Kent Division*, 4,873 ..... L-3
Blind River, *Algoma District*, 3,152 ..... B-2
Bobcaygeon, *Kawartha Lakes Division*, 2,753 ..... F-10
Bonfield, *Nipissing District*, 1,765 ..... B-9
Bowmanville-Newcastle, *Durham Regional Municipality*, 27,594 ..... H-9
Bracebridge, *Muskoka District Municipality*, 13,223 ..... E-8
Bradford West Gwillimbury, *Simcoe County*, 20,213 ..... H-8
Brampton, *Peel Regional Municipality*, 268,251 ..... I-8
Brantford, *Brant County*, 84,764 ..... J-7
Brighton, *Northumberland County*, 4,584 ..... H-11
Brockville, *Leeds and Grenville Counties*, 21,752 ..... F-15
Brussels, *Huron County*, 1,131 ..... I-5
Burford, *Brant County*, 1,748 ..... J-6
Burlington, *Halton Regional Municipality*, 136,976 ..... J-7
Caledon, *Peel Regional Municipality*, 39,893 ..... H-7
Caledonia, *Haldimand County*, 7,038 ..... U-12
Cambridge, *Waterloo Regional Municipality*, 101,429 ..... S-11
Campbellford, *Northumberland County*, 3,647 ..... G-11
Cannington, *Durham Regional Municipality*, 2,018 ..... G-9
Capreol, *Sudbury District*, 3,410 ..... A-6
Cardinal, *Leeds and Grenville Counties*, 1,777 ..... F-15
Carleton Place, *Lanark County*, 8,450 ..... E-14
Carlisle, *Hamilton Division*, 1,886 ..... S-12
Casselman, *Prescott and Russell Counties*, 2,877 ..... D-16
Cayuga, *Haldimand County*, 1,015 ..... K-7
Chapleau, *Sudbury Division*, 2,934 ..... T-6
Chatham, *Chatham-Kent Division*, 43,409 ..... L-3
Chesley, *Bruce County*, 1,904 ..... G-5
Chesterville, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 1,497 ..... E-15
Clinton, *Huron County*, 3,216 ..... I-4
Cobalt, *Timiskaming District*, 1,401 ..... U-8
Cobden, *Renfrew County*, 1,020 ..... D-13
Cobourg, *Northumberland County*, 16,027 ..... H-10
Cochrane, *Cochrane District*, 4,443 ..... S-7
Colborne, *Northumberland County*, 2,054 ..... H-11
Colchester, *Essex County*, 1,960 ..... M-2
Collingwood, *Simcoe County*, 15,596 ..... G-7
Cookstown, *Simcoe County*, 1,466 ..... N-13
Cornwall, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 47,403 ..... E-16
Creemore, *Simcoe County*, 1,285 ..... G-7
Crystal Beach, *Niagara Regional Municipality*, 6,321 ..... K-9
Deep River, *Renfrew County*, 4,379 ..... C-11
Delhi, *Norfolk County*, 4,155 ..... K-6
Deseronto, *Hastings County*, 1,811 ..... G-12
Drayton, *Wellington County*, 1,427 ..... H-6
Dresden, *Chatham-Kent Division*, 2,589 ..... K-3
Dryden, *Kenora District*, 6,711 ..... S-2
Dundalk, *Grey County*, 1,776 ..... N-10
Dundas, *Hamilton Division*, 23,125 ..... T-12
Dunnville, *Haldimand County*, 12,471 ..... K-8
Durham, *Grey County*, 2,641 ..... G-6
Dutton, *Elgin County*, 1,315 ..... K-4
Ear Falls, *Kenora District*, 1,170 ..... R-2
East Gwillimbury, *York Regional Municipality*, 19,770 ..... H-8
Eganville, *Renfrew County*, 1,319 ..... D-12
Elliot Lake, *Algoma District*, 13,588 ..... B-3
Elmira, *Waterloo Regional Municipality*, 7,497 ..... I-6
Elmvale, *Simcoe County*, 1,860 ..... F-7
Elora, *Wellington County*, 4,521 ..... Q-10
Embrun, *Prescott and Russell Counties*, 1,458 ..... E-15
Emo, *Rainy River District*, 1,366 ..... T-1
Englehart, *Timiskaming District*, 1,703 ..... T-8
Erin, *Wellington County*, 1,633 ..... H-7
Espanola, *Sudbury Division*, 4,725 ..... B-4
Essex *Essex County*, 6,785 ..... L-2
Exeter, *Huron County*, 4,472 ..... I-4
Fenelon Falls, *Kawartha Lakes Division*, 2,040 ..... G-9
Fergus, *Wellington County*, 8,884 ..... I-6
Flamborough, *Hamilton Division*, 34,037 ..... S-12
Forest, *Lambton County*, 3,020 ..... J-4
Fort Albany, *Cochrane District*, 1,605 ..... Q-7
Fort Erie, *Niagara Regional Municipality*, 27,183 ..... K-9
Fort Frances, *Rainy River District*, 8,790 ..... T-2
Franklord, *Hastings County*, 2,096 ..... G-11
Ganaroque, *Leeds and Grenville Counties*, 5,217 ..... G-14
Georgina, *York Regional Municipality*, 34,777 ..... G-8
Geraldton, *Thunder Bay District*, 2,627 ..... S-5
Glencoe, *Middlesex County*, 2,178 ..... K-4
Gloucester, *Ottawa Division*, 104,022 ..... D-15
Goderich, *Huron County*, 7,553 ..... H-4
Gore Bay, *Manitoulin District*, 907 ..... C-3
Grand Bend, *Huron County*, 1,027 ..... J-4
Grand Valley, *Dufferin County*, 1,611 ..... H-7
Gravenhurst, *Muskoka District Municipality*, 10,030 ..... F-8
Grimsby, *Niagara Regional Municipality*, 19,585 ..... T-14
Guelph, *Wellington County*, 95,821 ..... I-7
Haileybury, *Timiskaming District*, 11,127 ..... U-8
Haldimand, *Haldimand County*, 22,128 ..... K-7
Halton Hills, *Halton Regional Municipality*, 42,390 ..... Q-12
Hamilton, *Hamilton Division*, 322,352 ..... J-7
Hanover, *Grey County*, 6,844 ..... H-5
Harriston, *Wellington County*, 2,008 ..... H-6
Harrow, *Essex County*, 2,806 ..... M-2
Hastings, *Northumberland County*, 1,140 ..... G-11
Haveleck, *Peterborough County*, 1,352 ..... G-11
Hawkesbury, *Prescott and Russell Counties*, 10,162 ..... D-16
Hearst, *Cochrane District*, 4,430 ..... S-6
Hensall, *Huron County*, 1,187 ..... I-4
Hillier, *Prince Edward Division*, 1,851 ..... H-12
Hillsburgh, *Wellington County*, 1,164 ..... H-7
Hornepayne, *Algoma District*, 1,458 ..... S-6
Humphrey, *Parry Sound District*, 1,194 ..... E-8
Huntsville, *Muskoka District Municipality*, 15,918 ..... E-9
Ignace, *Kenora District*, 1,782 ..... S-2
Ingersoll, *Oxford County*, 9,849 ..... J-6
Innisfil, *Simcoe County*, 24,711 ..... G-8
Iroquois, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 1,278 ..... F-15
Iroquois Falls, *Cochrane District*, 4,403 ..... T-7
Jarvis, *Haldimand County*, 1,710 ..... K-7
Kanata, *Ottawa Division*, 47,909 ..... E-14
Kapuskasing, *Cochrane District*, 10,036 ..... S-7
Keewatin, *Kenora District*, 2,058 ..... S-1
Kemptville, *Leeds and Grenville Counties*, 3,272 ..... E-15
Kenora, *Kenora District*, 10,063 ..... S-1
Kincardine, *Bruce County*, 6,020 ..... G-4
Kingston, *Frontenac County*, 55,947 ..... G-13
Kingsville, *Essex County*, 5,991 ..... M-2
Kirkland Lake, *Timiskaming District*, 9,905 ..... T-8
Kitchener, *Wellington County*, 178,420 ..... I-6
Lakefield, *Peterborough County*, 2,444 ..... G-10
Leamington, *Essex County*, 16,188 ..... M-2
Lincoln, *Niagara Regional Municipality*, 18,801 ..... J-8
Lindsay, *Kawartha Lakes Division*, 17,638 ..... G-9
Listowel, *Perth Regional Municipality*, 5,467 ..... I-5
Little Current, *Manitoulin District*, 1,575 ..... C-4
London, *Middlesex County*, 325,646 ..... J-5
Long Sault, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 1,509 ..... E-16
Longlac, *Thunder Bay District*, 2,074 ..... S-5
L'Orignal, *Prescott and Russell Counties*, 1,999 ..... D-16
Lucan, *Middlesex County*, 1,958 ..... J-5
Lucknow, *Bruce County*, 1,215 ..... H-4
Madoc, *Hastings County*, 1,464 ..... G-12
Manitouwadge, *Thunder Bay District*, 3,394 ..... S-5
Marathon, *Thunder Bay District*, 4,760 ..... T-5
Markdale, *Grey County*, 1,354 ..... G-6
Markham, *York Regional Municipality*, 173,383 ..... P-15
Marmora, *Hastings County*, 1,483 ..... G-11
Massey, *Sudbury Division*, 1,171 ..... B-4
Mattawa, *Nipissing District*, 2,281 ..... B-9
Meaford, *Grey County*, 4,681 ..... F-6

INDEX (SUITE) – De la carte géographique de l'Ontario

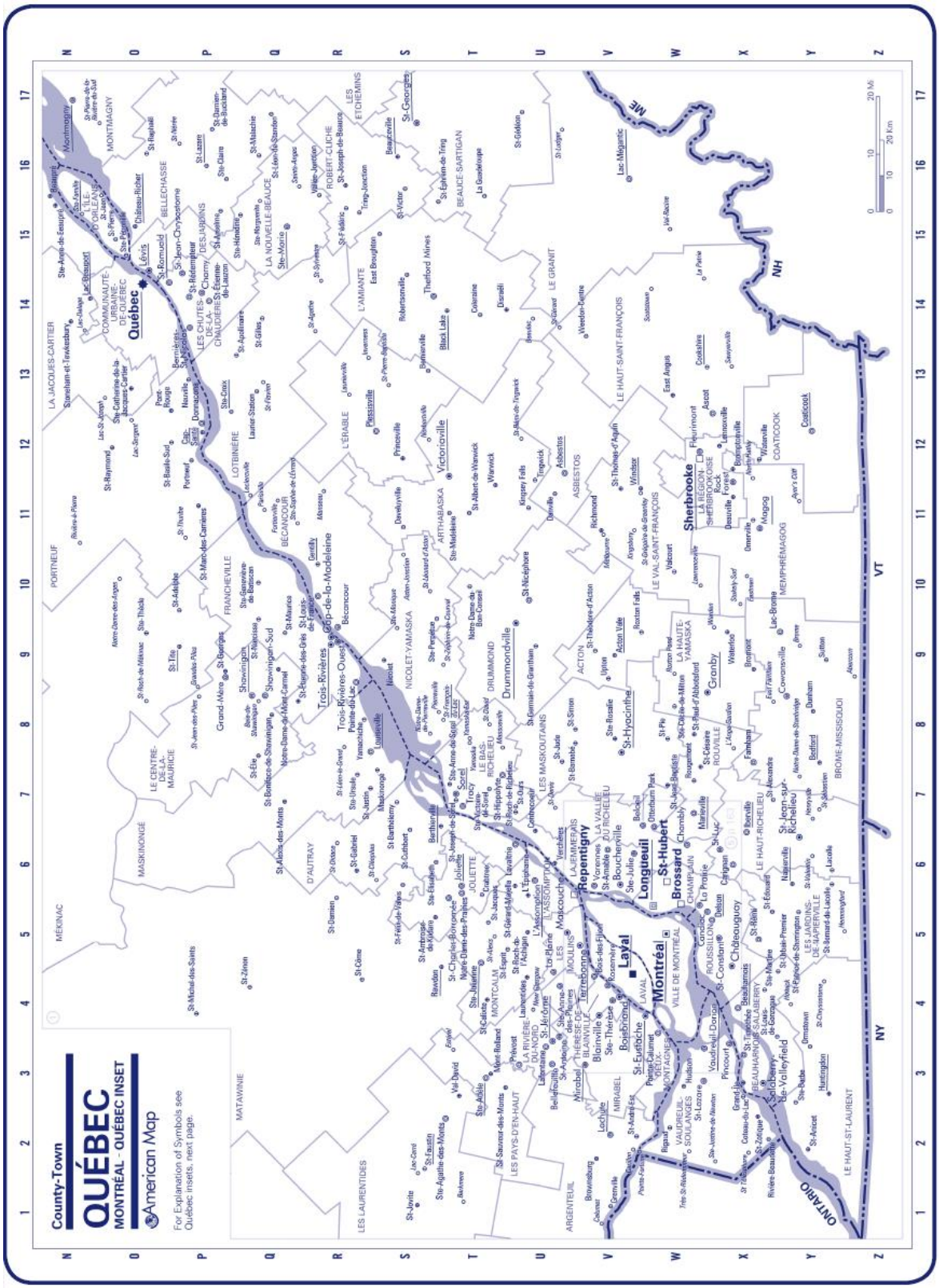
Merrickville, *Leeds and Grenville Counties*, 1,027 ..E-14
Metcalfe, *Ottawa Division*, 1,576 ..E-15
Midland, *Simcoe County*, 15,035 ..F-7
Mildmay, *Bruce County*, 1,110 ..H-5
Millbrook, *Peterborough County*, 1,312 ..H-10
Milton, *Halton Regional Municipality*, 32,104 ..R-12
Milverton, *Perth Regional Municipality*, 1,618 ..I-5
Minden, *Haliburton County*, 1,004 ..F-9
Mississauga, *Peel Regional Municipality*, 544,382 ..I-8
Mitchell, *Perth Regional Municipality*, 3,670 ..I-5
Moonbeam, *Cochrane District*, 1,322 ..S-7
Moose Factory, *Cochrane District*, 2,126 ..R-7
Moosonee, *Cochrane District*, 1,939 ..R-7
Morrisburg, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 2,538 ..E-16
Mount Albert, *York Regional Municipality*, 2,158 ..N-15
Mount Brydges, *Middlesex County*, 2,229 ..K-4
Mount Forest, *Grey County*, 4,530 ..H-6
Munster, *Ottawa Division*, 1,466 ..E-14
Nanticoke, *Haldimand County*, 23,485 ..K-7
Napanee, *Lennox and Addington Counties*, 6,987 ..G-13
Nepean, *Ottawa Division*, 115,100 ..E-15
New Hamburg, *Waterloo Regional Municipality*, 6,494 ..I-6
New Liskeard, *Timiskaming District*, 5,112 ..T-8
Newmarket, *York Regional Municipality*, 57,125 ..H-8
Niagara Falls, *Niagara Regional Municipality*, 76,917 J-9
Niagara-on-the-Lake, *Niagara Regional Municipality*, 13,238 ..T-16
Nickel Centre, *Sudbury District*, 13,017 ..A-6
Nipigon, *Thunder Bay District*, 2,210 ..T-4
Nobleton, *York Regional Municipality*, 3,177 ..P-13
North Bay, *Nipissing District*, 54,332 ..B-8
Norwich, *Oxford County*, 2,460 ..J-6
Norwood, *Peterborough County*, 1,469 ..G-11
Oakville, *Halton Regional Municipality*, 128,405 ..R-13
Omemee, *Kawartha Lakes Division*, 1,271 ..G-10
Onaping Falls, *Sudbury District*, 5,277 ..A-5
Orangeville, *Dufferin County*, 21,498 ..H-7
Orillia, *Simcoe County*, 27,846 ..F-8
Osgoode, *Ottawa Division*, 2,009 ..E-15
Oshawa, *Durham Regional Municipality*, 134,364 ..H-9
Osnabruck, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 4,787 ..E-16
Ottawa, *Ottawa Division*, 323,340 ..D-15
Owen Sound, *Grey County*, 21,390 ..F-6
Paisley, *Bruce County*, 1,106 ..G-5
Palmerston, *Grey County*, 2,468 ..H-6
Paris, *Brant County*, 8,987 ..T-10
Parkhill, *Middlesex County*, 1,765 ..J-4
Parry Sound, *Parry Sound District*, 6,336 ..D-7
Pelham, *Niagara Regional Municipality*, 14,343 ..U-15
Pembroke, *Renfrew County*, 14,177 ..C-12
Penetanguishene, *Simcoe County*, 7,291 ..F-7
Perth, *Lanark County*, 5,996 ..F-14
Petawawa, *Renfrew County*, 6,540 ..C-12
Peterborough, *Peterborough County*, 69,535 ..G-10
Petrolia, *Lambton County*, 4,908 ..K-3
Pickering, *Durham Regional Municipality*, 78,989 ..P-16
Picton, *Prince Edward Division*, 4,673 ..H-12
Point Edward, *Lambton County*, 2,257 ..J-3
Port Burwell, *Elgin County*, 1,023 ..K-6
Port Colborne, *Niagara Regional Municipality*, 18,451 ..K-8
Port Dover, *Norfolk County*, 5,398 ..K-7
Port Elgin, *Bruce County*, 7,041 ..G-5
Port Hope, *Northumberland County*, 11,698 ..H-10
Port McNicoll, *Simcoe County*, 4,880 ..F-7
Port Perry, *Durham Regional Municipality*, 6,019 ..N-16
Port Stanley, *Elgin County*, 2,499 ..K-5
Powassan, *Parry Sound District*, 1,125 ..C-8
Prescott, *Leeds and Grenville Counties*, 4,480 ..F-15
Rainy River, *Rainy River District*, 1,008 ..T-1
Rayside-Balfour, *Sudbury District*, 16,050 ..A-5
Red Lake, *Kenora District*, 2,277 ..R-2
Renfrew, *Renfrew County*, 8,125 ..D-13
Richmond Hill, *York Regional Municipality*, 101,725 ..P-14
Ridgetown, *Chatham-Kent Division*, 3,454 ..L-4
Rockcliffe Park, *Ottawa Division*, 1,995 ..D-15
Rockland, *Prescott and Russell Counties*, 8,070 ..D-15
Rockwood, *Wellington County*, 2,506 ..Q-11
Rodney, *Elgin County*, 1,165 ..K-4
Russell, *Prescott and Russell Counties*, 3,648 ..E-15
Saint Catharines, *Niagara Regional Municipality*, 130,926 ..J-8
Saint Clair Beach, *Essex County*, 3,705 ..L-2
Saint George, *Brant County*, 1,901 ..T-11
Saint Jacobs, *Waterloo Regional Municipality*, 1,171 ..R-10
Saint Marys, *Perth Regional Municipality*, 5,952 ..J-5
Saint Thomas, *Elgin County*, 32,275 ..K-5
Sarnia, *Lambton County*, 72,738 ..J-3
Sault Sainte Marie, *Algoma District*, 80,054 ..U-6
Schreiber, *Thunder Bay District*, 1,189 ..T-4
Seaforth, *Huron County*, 2,302 ..I-5
Shelburne, *Dufferin County*, 2,132 ..H-7
Simcoe, *Norfolk County*, 15,380 ..K-7
Sioux Lookout, *Kenora District*, 3,469 ..S-2
Smiths Falls, *Lanark County*, 9,131 ..E-14
Smithville, *Niagara Regional Municipality*, 2,951 ..J-8
Smooth Rock Falls, *Cochrane District*, 1,982 ..S-7
South River, *Parry Sound District*, 1,098 ..C-8
Southampton, *Bruce County*, 3,151 ..G-5
Stayner, *Simcoe County*, 3,598 ..G-7
Stirling, *Hastings County*, 2,173 ..G-11
Stoney Creek, *Hamilton Division*, 54,318 ..T-13
Stoney Point, *Essex County*, 1,104 ..L-2
Stratford, *Perth Regional Municipality*, 28,987 ..J-5
Strathroy, *Middlesex County*, 11,852 ..K-4
Sturgeon Falls, *Nipissing District*, 6,162 ..B-7
Sudbury, *Sudbury District*, 92,059 ..B-6
Sundridge, *Parry Sound District*, 1,019 ..C-8
Sutton, *York Regional Municipality*, 5,639 ..G-8
Tavistock, *Perth Regional Municipality*, 2,420 ..J-6
Tecumseh, *Essex County*, 12,828 ..L-2
Teeswater, *Bruce County*, 1,069 ..H-5
Terrace Bay, *Thunder Bay District*, 2,324 ..T-4
Thamesford, *Oxford County*, 1,736 ..J-5
Thessalon, *Algoma District*, 1,485 ..B-1
Thornbury, *Grey County*, 1,763 ..G-6
Thorold, *Niagara Regional Municipality*, 17,883 ..T-15
Thunder Bay, *Thunder Bay District*, 113,662 ..T-3
Tilbury, *Chatham-Kent Division*, 4,448 ..L-3
Tillsonburg, *Oxford County*, 13,211 ..K-6
Timmins, *Cochrane District*, 47,499 ..T-7
Toronto, *Toronto Division*, 2,385,421 ..I-8
Tottenham, *Simcoe County*, 4,322 ..O-13
Trenton, *Hastings County*, 17,179 ..H-11
Tweed, *Hastings County*, 1,572 ..G-12
Uxbridge, *Durham Regional Municipality*, 5,864 ..H-9
Valley East, *Sudbury District*, 23,537 ..A-5
Vanier, *Ottawa Division*, 17,247 ..D-15
Vankleek Hill, *Prescott and Russell Counties*, 2,030 ..D-16
Vaughan, *York Regional Municipality*, 132,549 ..P-14
Walden, *Sudbury District*, 10,292 ..B-5
Walkerton, *Bruce County*, 5,036 ..H-5
Wallaceburg, *Chatham-Kent Division*, 11,772 ..K-3
Waterford, *Norfolk County*, 2,995 ..K-7
Waterloo, *Waterloo Regional Municipality*, 77,949 ..R-10
Watford, *Lambton County*, 1,660 ..J-4
Wawa, *Algoma District*, 3,690 ..T-6
Welland, *Niagara Regional Municipality*, 48,411 ..U-15
Wellesley, *Waterloo Regional Municipality*, 1,274 ..I-6
Wellington, *Prince Edward Division*, 1,691 ..H-12
West Lorne, *Elgin County*, 1,531 ..K-4
Wheatley, *Chatham-Kent Division*, 1,657 ..M-3
Whitby, *Durham Regional Municipality*, 73,794 ..H-9
Whitchurch-Stouffville, *York Regional Municipality*, 19,835 ..O-15
White River, *Algoma District*, 1,022 ..T-5
Wiarton, *Bruce County*, 2,400 ..F-5
Wikwemikong, *Manitoulin District*, 1,147 ..C-4
Winchester, *Stormont, Dundas and Glengarry Counties*, 2,334 ..E-15
Windsor, *Essex County*, 197,694 ..L-2
Wingham, *Huron County*, 2,941 ..H-5
Wolfe Island, *Frontenac County*, 1,180 ..G-13
Woodstock, *Oxford County*, 32,086 ..J-6
Wyoming, *Lambton County*, 2,131 ..J-3

ANNEXE E

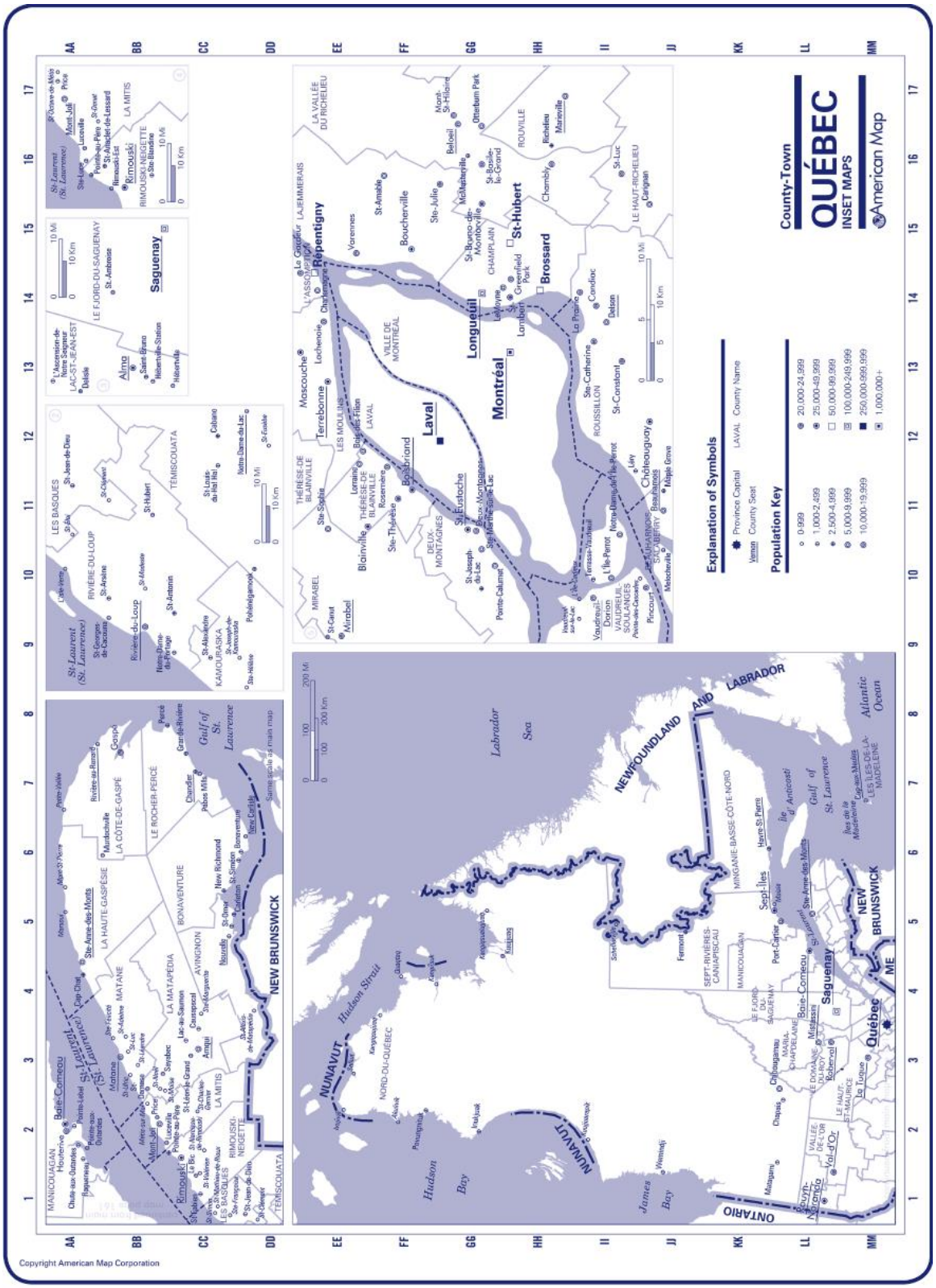
Carte géographique du Québec – Voir le détail des encadrés, p. 29-30


QUÉBEC
American Map
County-Town
Quebec North / Québec Nord
Quebec South / Québec Sud
Explanation of Symbols
Province Capital
County Seat
County Name
Population Key
0-999
1,000-2,499
2,500-4,999
5,000-9,999
10,000-19,999
20,000-24,999
25,000-49,999
50,000-99,999
100,000-249,999
250,000-999,999
1,000,000+
COUNTIES INDICATED BY NUMBER
1 BEAUHARNOIS-SALABERRY
2 CHAMPLAIN
3 COMMUNAUTÉ-URBAINE-DE-QUÉBEC
4 DESJARDINS
5 LA HAUTE-YAMASKA
6 LA RÉGION-SHERBROOKOISE
7 LA RIVIÈRE-DU-NORD
8 LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
9 LA VIEILLE-CAPITALE
10 L'ASSOMPTION
11 LAVAL
12 LE BAS-RICHELIEU
13 LE HAUT-RICHELIEU
14 LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
15 LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
16 LES MASKOUTAINS
17 LES PAYS-D'EN HAUT
18 ROUSSILLON
19 THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
20 VILLE DE MONTRÉAL
ONTARIO
NEW BRUNSWICK
VT
NH
ME
NY
Montréal
Québec
Gatineau
Laval
Longueuil
Repentigny
Saguenay
Sherbrooke
Trois-Rivières
Drummondville
Granby
Saint-Hyacinthe
Victoriaville
Rouyn-Noranda
Val-d'Or
Amos
Alma
Baie-Comeau
Sept-Îles
Rimouski
Matane
Carleton
Gaspé
Chibougamau
Chapais
Matagami
Lebel-sur-Quévillon
Témiscaming
Ville-Marie
La Sarre
Malartic
Barraute
Senneterre
Chicoutimi
Jonquière
La Baie
Dolbeau-Mistassini
Roberval
Métabetchouan
Desbiens
St-Félicien
Normandin
Alma
Dolbeau

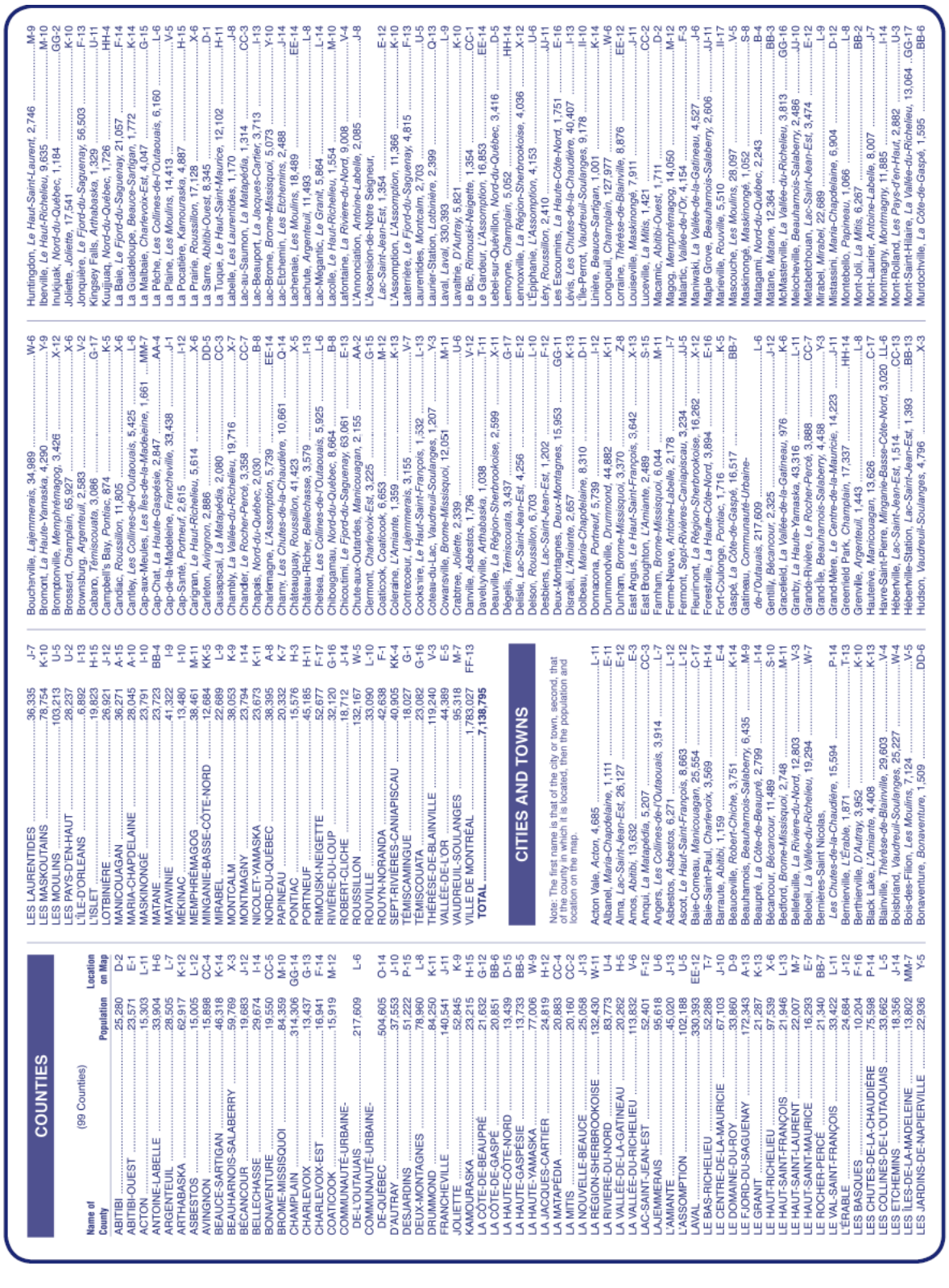
DÉTAIL DES ENCADRÉS – Québec/Montréal – Québec Sud


County-Town
QUÉBEC
MONTRÉAL - QUÉBEC INSET
American Map
For Explanation of Symbols see Quebec Insets, next page.
Québec
Montréal
Laval
Longueuil
Repentigny
Brossard
St-Hubert
Granby
Sherbrooke
Drummondville
Victoriaville
Trois-Rivières
Châteauguay
Mirabel
Blainville
Boisbriand
Terrebonne
Mascouche
Boucherville
St-Jérôme
Joliette
Salaberry-de-Valleyfield
Lac-Mégantic
Thetford Mines
Asbestos
Magog
Cowansville
Farnham
Waterloo
Bromont
Acton Vale
Richmond
Windsor
Coaticook
Lac-Brome
Memphrémagog
Beauharnois
Vaudreuil-Dorion
Rosemère
Repentigny
Lavaltrie
Berthierville
Sorel
Pierreville
Nicolet
Bécancour
Shawinigan
Grand-Mère
La Tuque
Lotbinière
Portneuf
Donnacona
Cap-Santé
Pont-Rouge
Lévis
Saint-Romuald
Saint-Raymond
Lac-Saint-Joseph
Lac-Beauport
Stoneham-et-Tewkesbury
Saint-Augustin-de-Desmaures
Saint-Apollinaire
Saint-Gilles
Saint-Flavien
Saint-Agapit
Plessisville
Princeville
Warwick
Kingsey Falls
Danville
Tingwick
Disraeli
Weedon-Centre
Lac-Mégantic
Saint-Georges
Beauceville
Saint-Victor
Tring-Jonction
Saint-Joseph-de-Beauce
Saint-Éphrem-de-Tring
Saint-Gédéon
Saint-Lambert-de-Lauzon
Sainte-Claire
Saint-Damien-de-Buckland
Saint-Nérée
Saint-Jean-Chrysostome
Saint-Rédempteur
Saint-Romuald
Lévis
Château-Richer
Sainte-Anne-de-Beaupré
Beaupré
Montmorency
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Saint-Jean
Sainte-Famille
Saint-François
Saint-Pierre
Sainte-Pétronille
Saint-Laurent
Saint-Jean
Saint-Pierre
Saint-Jean-Port-Joli
Saint-Roch-des-Aulnaies
Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
Saint-Pacôme
Saint-Philippe-de-Néri
Saint-Onésime-d'Ixworth
Saint-Germain
Saint-Paul-de-la-Croix
Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Saint-Pascal
Saint-Bruno-de-Kamouraska

DÉTAIL DES ENCADRÉS – Québec



INDEX – De la carte géographique du Québec



COUNTIES

(99 Counties)

Name of County	Population	Location on Map
ABITIBI	25,280	D-2
ABITIBI-OUEST	23,571	E-1
ACTON	15,303	L-11
ANTOINE-LABELLE	33,904	H-6
ARGENTEUIL	28,505	L-7
ARTHABASKA	62,917	K-12
ASBESTOS	15,005	L-12
AVIGNON	15,898	CC-4
BEAUCE-SARTIGAN	46,318	K-14
BEAUHARNOIS-SALABERRY	59,769	X-3
BÉCANCOUR	19,683	J-12
BELLECHASSE	29,674	I-14
BONAVENTURE	19,550	CC-5
BROME-MISSISQUOI	84,359	M-10
CHAMPLAIN	314,306	GG-14
CHARLEVOIX	13,437	G-13
CHARLEVOIX-EST	16,941	F-14
COATICOOK	15,919	M-12
COMMUNAUTÉ-URBAINE-DE-L'OUTAUAIS	217,609	L-6
COMMUNAUTÉ-URBAINE-DE-QUÉBEC	504,605	O-14
D'AUTRAY	37,553	J-10
DESJARDINS	51,222	P-15
DEUX-MONTAGNES	78,960	L-8
DRUMMOND	84,250	K-11
FRANCHEVILLE	140,541	J-11
JOLIETTE	52,845	K-9
KAMOURASKA	23,215	H-15
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	21,632	G-12
LA CÔTE-DE-GASPÉ	20,851	BB-6
LA HAUTE-CÔTE-NORD	13,439	D-15
LA HAUTE-GASPÉSIE	13,733	BB-5
LA HAUTE-YAMASKA	77,006	W-9
LA JACQUES-CARTIER	24,819	H-12
LA MATAPÉDIA	20,883	CC-4
LA MITIS	20,160	CC-2
LA NOUVELLE-BEAUCE	25,058	J-13
LA RÉGION-SHERBROOKOISE	132,430	W-11
LA RIVIÈRE-DU-NORD	83,773	U-4
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	20,262	H-5
LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	113,832	V-6
LAC-SAINT-JEAN-EST	52,401	F-12
LAJEMMERAIS	95,618	U-6
L'AMIANTE	45,020	J-13
L'ASSOMPTION	102,188	U-5
LAVAL	330,393	EE-12
LE BAS-RICHELIEU	52,288	T-7
LE CENTRE-DE-LA-MAURICIE	67,103	J-10
LE DOMAINE-DU-ROY	33,860	D-9
LE FJORD-DU-SAGUENAY	172,343	A-13
LE GRANIT	21,287	K-13
LE HAUT-RICHELIEU	97,539	X-6
LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS	21,946	L-13
LE HAUT-SAINT-LAURENT	22,007	M-7
LE HAUT-SAINT-MAURICE	16,293	E-7
LE ROCHER-PERCÉ	21,340	BB-7
LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	33,422	L-11
L'ÉRABLE	24,684	J-12
LES BASQUES	10,204	F-16
LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	75,598	P-14
LES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS	33,662	L-5
LES ETCHEMINS	18,356	J-14
LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	13,802	MM-7
LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE	22,936	Y-5
LES LAURENTIDES	36,335	J-7
LES MASKOUTAINS	78,754	K-10
LES MOULINS	103,213	U-5
LES PAYS-D'EN-HAUT	28,237	U-2
L'ÎLE-D'ORLEANS	6,892	I-13
L'ISLET	19,823	H-15
LOTBINIÈRE	26,921	J-12
MANICOUAGAN	36,271	A-15
MARIA-CHAPDELAINE	28,045	A-10
MASKINONGÉ	23,791	I-10
MATANE	23,723	BB-4
MATAWINIE	41,322	I-9
MÉKINAC	13,480	I-10
MEMPHRÉMAGOG	38,461	M-11
MINGANIE-BASSE-CÔTE-NORD	12,684	KK-5
MIRABEL	22,689	L-9
MONTCALM	38,053	K-9
MONTMAGNY	23,794	I-14
NICOLET-YAMASKA	23,673	K-11
NORD-DU-QUÉBEC	38,395	A-8
PAPINEAU	20,332	K-7
PONTIAC	15,576	H-3
PORTNEUF	45,185	H-11
RIMOUSKI-NEIGETTE	52,677	F-17
RIVIÈRE-DU-LOUP	32,120	G-16
ROBERT-CLICHE	18,712	J-14
ROUSSILLON	132,167	W-5
ROUVILLE	33,090	L-10
ROUYN-NORANDA	42,638	F-1
SEPT-RIVIÈRES-CANIAPISCAU	40,905	KK-4
TÉMISCAMINGUE	18,027	G-1
TÉMISCOUATA	23,082	G-16
THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE	119,240	V-3
VALLÉE-DE-L'OR	44,389	E-5
VAUDREUIL-SOULANGES	95,318	M-7
VILLE DE MONTRÉAL	1,783,027	FF-13
TOTAL	**7,138,795**	

CITIES AND TOWNS

Note: The first name is that of the city or town, second, that of the county in which it is located, then the population and location on the map.

Acton Vale, *Acton*, 4,685 ..... L-11
Albanel, *Maria-Chapdelaine*, 1,111 ..... E-11
Alma, *Lac-Saint-Jean-Est*, 26,127 ..... E-12
Amos, *Abitibi*, 13,632 ..... E-3
Amqui, *La Matapédia*, 5,207 ..... CC-3
Angers, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 3,914 ..... L-7
Asbestos, *Asbestos*, 6,271 ..... L-12
Ascot, *Le Haut-Saint-François*, 8,663 ..... L-12
Baie-Comeau, *Manicouagan*, 25,554 ..... C-17
Baie-Saint-Paul, *Charlevoix*, 3,569 ..... H-14
Barraute, *Abitibi*, 1,159 ..... E-4
Beauceville, *Robert-Cliche*, 3,751 ..... K-14
Beauharnois, *Beauharnois-Salaberry*, 6,435 ..... M-9
Beauprè, *La Côte-de-Beaupré*, 2,799 ..... I-14
Bécancour, *Bécancour*, 11,489 ..... S-10
Bedford, *Brome-Missisquoi*, 2,748 ..... M-11
Bellefeuille, *La Rivière-du-Nord*, 12,803 ..... V-3
Beloeil, *La Vallée-du-Richelieu*, 19,294 ..... W-7
Bernières-Saint Nicolas, ... P-14
Les Chutes-de-la-Chaudière, 15,594 ..... P-14
Berthierville, *L'Érable*, 1,871 ..... T-13
Berthierville, *D'Autray*, 3,952 ..... K-10
Black Lake, *L'Amiante*, 4,408 ..... K-13
Blainville, *Thérèse-de-Blainville*, 29,603 ..... V-4
Boisbriand, *Vaudreuil-Soulanges*, 25,227 ..... W-4
Bois-des-Filion, *Les Moulins*, 7,124 ..... V-5
Bonaventure, *Bonaventure*, 1,509 ..... DD-6
Boucherville, *Lajemmerais*, 34,989 ..... W-6
Bromont, *La Haute-Yamaska*, 4,290 ..... Y-9
Bromptonville, *Memphrémagog*, 3,426 ..... X-12
Brossard, *Champlain*, 65,927 ..... X-6
Brownsburg, *Argenteuil*, 2,583 ..... V-2
Cabano, *Témiscouata*, 3,086 ..... G-17
Campbell's Bay, *Pontiac*, 874 ..... K-5
Candiac, *Roussillon*, 11,805 ..... X-6
Cantley, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 5,425 ..... L-6
Cap-aux-Meules, *Les Îles-de-la-Madeleine*, 1,661 ..... MM-7
Cap-Chat, *La Haute-Gaspésie*, 2,847 ..... AA-4
Cap-de-la-Madeleine, *Francheville*, 33,438 ..... J-1
Cap-Santé, *Portneuf*, 2,615 ..... I-12
Carignan, *Le Haut-Richelieu*, 5,614 ..... X-6
Carleton, *Avignon*, 2,886 ..... DD-5
Causapscal, *La Matapédia*, 2,080 ..... CC-3
Chambly, *La Vallée-du-Richelieu*, 19,716 ..... X-7
Chandler, *Le Rocher-Percé*, 3,358 ..... CC-7
Chapais, *Nord-du-Québec*, 2,030 ..... B-8
Charlemagne, *L'Assomption*, 5,739 ..... EE-14
Châteauguay, *Roussillon*, 41,423 ..... X-5
Château-Richer, *Bellechasse*, 3,579 ..... I-13
Chelsea, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 5,925 ..... L-6
Chibougamau, *Nord-du-Québec*, 8,664 ..... B-8
Chicoutimi, *Le Fjord-du-Saguenay*, 63,061 ..... E-13
Chute-aux-Outardes, *Manicouagan*, 2,155 ..... AA-2
Clermont, *Charlevoix-Est*, 3,225 ..... G-15
Coaticook, *Coaticook*, 6,653 ..... M-12
Coleraine, *L'Amiante*, 1,359 ..... K-13
Contrecoeur, *Lajemmerais*, 3,155 ..... V-7
Cookshire, *Le Haut-Saint-François*, 1,332 ..... L-13
Coteau-du-Lac, *Vaudreuil-Soulanges*, 1,207 ..... Y-3
Cowansville, *Brome-Missisquoi*, 12,051 ..... M-11
Crabtree, *Joliette*, 2,339 ..... K-10
Danville, *Asbestos*, 1,796 ..... V-12
Davelyville, *Arthabaska*, 1,038 ..... T-11
Deauville, *La Région-Sherbrookoise*, 2,599 ..... X-11
Dégelis, *Témiscouata*, 3,437 ..... G-17
Delisle, *Lac-Saint-Jean-Est*, 4,256 ..... E-12
Delson, *Roussillon*, 6,703 ..... L-10
Desbiens, *Lac-Saint-Jean-Est*, 1,202 ..... F-12
Deux-Montagnes, *Deux-Montagnes*, 15,953 ..... GG-11
Disraëli, *L'Amiante*, 2,657 ..... K-13
Dolbeau, *Maria-Chapdelaine*, 8,310 ..... D-11
Donnacona, *Portneuf*, 5,739 ..... I-12
Drummondville, *Drummond*, 44,882 ..... K-11
Dunham, *Brome-Missisquoi*, 3,370 ..... Z-8
East Angus, *Le Haut-Saint-François*, 3,642 ..... X-13
East Broughton, *L'Amiante*, 2,489 ..... S-15
Farnham, *Brome-Missisquoi*, 6,044 ..... M-11
Ferme-Neuve, *Antoine-Labelle*, 2,178 ..... I-7
Fermont, *Sept-Rivières-Caniapiscau*, 3,234 ..... U-5
Fleurimont, *La Région-Sherbrookoise*, 16,262 ..... X-12
Forestville, *La Haute-Côte-Nord*, 3,894 ..... E-16
Fort-Coulonge, *Pontiac*, 1,716 ..... K-5
Gaspé, *La Côte-de-Gaspé*, 16,517 ..... BB-7
Gatineau, *Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais*, 217,609 ..... L-6
Gentilly, *Bécancour*, 2,325 ..... J-12
Gracefield, *La Vallée-de-la-Gatineau*, 976 ..... K-6
Granby, *La Haute-Yamaska*, 43,316 ..... L-11
Grande-Rivière, *La Rocher-Percé*, 3,888 ..... CC-7
Grand-Île, *Beauharnois-Salaberry*, 4,468 ..... X-3
Grand-Mère, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 14,223 ..... J-11
Greenfield Park, *Champlain*, 17,337 ..... HH-14
Grenville, *Argenteuil*, 1,443 ..... L-8
Hauteurive, *Manicouagan*, 13,626 ..... C-17
Havre-Saint-Pierre, *Minganie-Basse-Côte-Nord*, 3,020 ..... LL-6
Héberville, *Lac-Saint-Jean-Est*, 1,514 ..... CC-13
Hébertville-Station, *Lac-Saint-Jean-Est*, 1,393 ..... BB-13
Hudson, *Vaudreuil-Soulanges*, 4,796 ..... X-3
Huntingdon, *Le Haut-Saint-Laurent*, 2,746 ..... M-9
Iberville, *Le Haut-Richelieu*, 9,635 ..... M-10
Inukjuak, *Nord-du-Québec*, 1,184 ..... GG-2
Joliette, *Joliette*, 17,541 ..... K-10
Jonquière, *Le Fjord-du-Saguenay*, 56,503 ..... F-13
Kingsey Falls, *Arthabaska*, 1,329 ..... U-11
Kuujjuaq, *Nord-du-Québec*, 1,726 ..... HH-4
La Baie, *Le Fjord-du-Saguenay*, 21,057 ..... F-14
La Guadeloupe, *Beauce-Sartigan*, 1,772 ..... K-14
La Malbaie, *Charlevoix-Est*, 4,047 ..... G-15
La Pêche, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 6,160 ..... L-6
La Plaine, *Les Moulins*, 14,413 ..... V-5
La Pocatière, *Kamouraska*, 4,887 ..... H-15
La Prairie, *Roussillon*, 17,128 ..... X-6
La Sarre, *Abitibi-Ouest*, 8,345 ..... D-1
La Tuque, *Le Haut-Saint-Maurice*, 12,102 ..... H-11
Labelle, *Les Laurentides*, 1,170 ..... J-8
Lac-au-Saumon, *La Matapédia*, 1,314 ..... CC-3
Lac-Beauport, *La Jacques-Cartier*, 3,713 ..... I-13
Lac-Brome, *Brome-Missisquoi*, 5,073 ..... Y-10
Lac-Etchemin, *Les Etchemins*, 2,488 ..... J-14
Lachenaie, *Les Moulins*, 18,489 ..... EE-14
Lachute, *Argenteuil*, 11,493 ..... L-8
Lac-Mégantic, *Le Granit*, 5,864 ..... L-14
Lacolle, *Le Haut-Richelieu*, 1,554 ..... M-10
Lafontaine, *La Rivière-du-Nord*, 9,008 ..... V-4
L'Annonciation, *Antoine-Labelle*, 2,085 ..... J-8
L'Ascension-de-Notre Seigneur, *Lac-Saint-Jean-Est*, 1,354 ..... E-12
L'Assomption, *L'Assomption*, 11,366 ..... K-10
Laterrière, *Le Fjord-du-Saguenay*, 4,815 ..... F-13
Laurentides, *Montcalm*, 2,703 ..... U-5
Laurier-Station, *Lotbinière*, 2,399 ..... Q-13
Laval, *Laval*, 330,393 ..... L-9
Lavaltrie, *D'Autray*, 5,821 ..... K-10
Le Bic, *Rimouski-Neigette*, 1,354 ..... CC-1
Le Gardeur, *L'Assomption*, 16,853 ..... EE-14
Lebel-sur-Quévillon, *Nord-du-Québec*, 3,416 ..... D-5
Lemoyne, *Champlain*, 5,052 ..... HH-14
Lennoxville, *La Région-Sherbrookoise*, 4,036 ..... X-12
L'Epiphanie, *L'Assomption*, 4,153 ..... U-6
Léry, *Roussillon*, 2,410 ..... JJ-11
Les Escoumins, *La Haute-Côte-Nord*, 1,751 ..... E-16
Lévis, *Les Chutes-de-la-Chaudière*, 40,407 ..... I-13
L'Île-Perrot, *Vaudreuil-Soulanges*, 9,178 ..... II-10
Linière, *Beauce-Sartigan*, 1,001 ..... K-14
Longueuil, *Champlain*, 127,977 ..... W-6
Lorraine, *Thérèse-de-Blainville*, 8,876 ..... EE-12
Louiseville, *Maskinongé*, 7,911 ..... J-11
Luceville, *La Mitis*, 1,421 ..... CC-2
Macamic, *Abitibi-Ouest*, 1,711 ..... D-2
Magog, *Memphrémagog*, 14,050 ..... M-12
Malartic, *Vallée-de-l'Or*, 4,154 ..... F-3
Maniwaki, *La Vallée-de-la-Gatineau*, 4,527 ..... J-6
Maple Grove, *Beauharnois-Salaberry*, 2,606 ..... JJ-11
Marieville, *Rouville*, 5,510 ..... H-17
Mascouche, *Les Moulins*, 28,097 ..... V-5
Maskinongé, *Maskinongé*, 1,052 ..... S-8
Matagami, *Nord-du-Québec*, 2,243 ..... B-4
Matane, *Matane*, 12,364 ..... BB-3
McMasterville, *La Vallée-du-Richelieu*, 3,813 ..... GG-16
Melocheville, *Beauharnois-Salaberry*, 2,486 ..... JJ-10
Metabetchouan, *Lac-Saint-Jean-Est*, 3,474 ..... E-12
Mirabel, *Mirabel*, 22,689 ..... L-9
Mistassini, *Maria-Chapdelaine*, 6,904 ..... D-12
Montebello, *Papineau*, 1,066 ..... L-8
Mont-Joli, *La Mitis*, 6,267 ..... BB-2
Mont-Laurier, *Antoine-Labelle*, 8,007 ..... J-7
Montmagny, *Montmagny*, 11,885 ..... I-14
Mont-Rolland, *Les Pays-d'en-Haut*, 2,882 ..... U-3
Mont-Saint-Hilaire, *La Vallée-du-Richelieu*, 13,064 ..GG-17
Murdochville, *La Côte-de-Gaspé*, 1,595 ..... BB-6

INDEX (SUITE) – De la carte géographique du Québec



Napierville, *Les Jardins-de-Napierville*, 3,004 ..... M-10
Neuville, *Portneuf*, 1,013 ..... P-13
New Carlisle, *Bonaventure*, 1,568 ..... DD-6
New Richmond, *Bonaventure*, 3,941 ..... CC-5
Nicolet, *Nicolet-Yamaska*, 4,352 ..... S-9
Normandin, *Maria-Chapdelaine*, 3,873 ..... E-11
Normétal, *Abitibi-Ouest*, 1,065 ..... D-1
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, *Vaudreuil-Soulanges*, 7,059 ..... II-11
Notre-Dame-des-Prairies, *Joliette*, 6,837 ..... T-6
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, *Drummond*, 1,343 ..... U-10
Notre-Dame-du-Lac, *Témiscouata*, 2,193 ..... G-17
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 4,835 ..... R-9
Notre-Dame-du-Portage, *Rivière-du-Loup*, 1,209 ..... CC-9
Nouvelle, *Avignon*, 2,111 ..... CC-5
Omerville, *Memphrémagog*, 2,068 ..... Y-11
Ormstown, *Le Haut-Saint-Laurent*, 1,604 ..... Z-4
Otterburn Park, *La Vallée-du-Richelieu*, 7,320 ..... W-7
Pabos Mills, *Le Rocher-Percé*, 1,578 ..... CC-7
Papineauville, *Papineau*, 1,628 ..... L-7
Percé, *Le Rocher-Percé*, 3,993 ..... CC-8
Pincourt, *Vaudreuil-Soulanges*, 10,023 ..... X-4
Plessisville, *L'Érable*, 6,810 ..... J-12
Pohénégamook, *Témiscouata*, 3,259 ..... G-16
Pointe-au-Père, *Rimouski-Neigette*, 4,145 ..... E-17
Pointe-aux-Outardes, *Manicouagan*, 1,339 ..... D-17
Pointe-Calumet, *Deux-Montagnes*, 5,443 ..... W-4
Pointe-du-Lac, *Francheville*, 6,197 ..... S-9
Pointe-Lebel, *Manicouagan*, 2,011 ..... AA-2
Pontiac, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 4,722 ..... L-6
Pont-Rouge, *Portneuf*, 4,133 ..... P-13
Port-Cartier, *Sept-Rivières-Caniapiscau*, 7,070 ..... LL-5
Portneuf, *Portneuf*, 1,470 ..... P-12
Povungnituk, *Nord-du-Québec*, 1,169 ..... FF-2
Prévost, *La Rivière-du-Nord*, 7,308 ..... U-3
Price, *Les Mitis*, 1,916 ..... BB-2
Princeville, *L'Érable*, 3,997 ..... K-12
Québec, *Communauté-Urbaine-de-Québec*, 465,029 ..... J-13
Ragueneau, *Manicouagan*, 1,684 ..... D-17
Rawdon, *Matawinie*, 3,855 ..... K-9
Repentigny, *L'Assomption*, 53,824 ..... L-10
Richelieu, *Rouville*, 3,195 ..... HH-16
Richmond, *Le Val-Saint-François*, 3,053 ..... L-12
Rigaud, *Vaudreuil-Soulanges*, 2,448 ..... X-2
Rimouski, *Rimouski-Neigette*, 31,773 ..... E-17
Rimouski-Est, *Rimouski-Neigette*, 2,119 ..... BB-16
Rivière-au-Renard, *La Côte-de-Gaspé*, 2,035 ..... AA-8
Rivière-Beaudette, *Vaudreuil-Soulanges*, 1,381 ..... Y-2
Rivière-du-Loup, *Rivière-du-Loup*, 14,721 ..... G-16
Robertsonville, *L'Amiante*, 1,829 ..... T-15
Roberval, *Le Domaine-du-Roy*, 11,640 ..... E-12
Rock Forest, *La Région-Sherbrookoise*, 16,604 ..... X-12
Rosemère, *Vaudreuil-Soulanges*, 12,025 ..... W-4
Rougemont, *Rouville*, 1,237 ..... X-7
Rouyn-Noranda, *Rouyn-Noranda*, 28,819 ..... F-2
Saguenay, *Le Fjord-du-Saguenay*, 172,000 ..... E-13
Saint-Adelphe, *Mékinac*, 1,014 ..... P-10
Saint-Albert-de-Warwick, *Arthabaska*, 1,430 ..... U-11
Saint-Alexandre, *Kamouraska*, 1,807 ..... G-15
Saint-Alexandre, *Le Haut-Richelieu*, 2,380 ..... Y-7
Saint-Alexis-des-Monts, *Maskinongé*, 2,741 ..... J-10
Saint-Amable, *Lajemmerais*, 7,105 ..... W-6
Saint-Ambroise, *Le Fjord-du-Saguenay*, 2,297 ..... BB-14
Saint-Ambroise-de-Kildare, *Joliette*, 3,406 ..... T-5
Saint-Anaclet-de-Lessard, *Rimouski-Neigette*, 2,546 ..... BB-16
Saint-André-Avellin, *Papineau*, 1,588 ..... L-7
Saint-André-Est, *Argenteuil*, 1,471 ..... W-2
Saint-Anicet, *Le Haut-Saint-Laurent*, 2,549 ..... M-8
Saint-Anselme, *Bellechasse*, 1,912 ..... Q-16
Saint-Antoine, *La Rivière-du-Nord*, 10,806 ..... V-4
Saint-Antonin, *Rivière-du-Loup*, 3,368 ..... CC-9
Saint-Apollinaire, *Lotbinière*, 1,797 ..... J-13
Saint-Arsène, *Rivière-du-Loup*, 1,198 ..... BB-10
Saint-Barnabé, *Les Maskoutains*, 1,284 ..... V-8
Saint-Barthélemy, *D'Autray*, 2,075 ..... S-7
Saint-Basile-le-Grand, *La Vallée-du-Richelieu*, 11,771 ..... GG-16
Saint-Basile-Sud, *Portneuf*, 1,684 ..... P-12
Saint-Bernard-de-Lacolle, *Les Jardins-de-Napierville*, 1,544 ..... M-10
Saint-Boniface-de-Shawinigan, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 3,998 ..... R-8
Saint-Bruno, *Lac-Saint-Jean-Est*, 2,892 ..... BB-13
Saint-Bruno-de-Montarville, *La Vallée-du-Richelieu*, 23,714 ..... GG-15
Saint-Calixte, *Montcalm*, 4,681 ..... U-4
Saint-Canut, *Mirabel*, 2,399 ..... EE-9
Saint-Césaire, *Rouville*, 2,990 ..... X-8
Saint-Charles-Borromée, *Joliette*, 10,013 ..... T-6
Saint-Côme, *Matawinie*, 1,921 ..... J-9
Saint-Constant, *Roussillon*, 21,933 ..... X-5
Saint-Cuthbert, *D'Autray*, 1,722 ..... T-7
Saint-Damase, *La Matapédia*, 1,362 ..... BB-3
Saint-Damien, *Matawinie*, 1,760 ..... J-10
Saint-Damien-de-Buckland, *Bellechasse*, 2,216 ..... Q-17
Sainte-Adèle, *Les Pays-d'en-Haut*, 5,837 ..... K-9
Sainte-Agathe-des-Monts, *Les Laurentides*, 5,669 ..... K-9
Sainte-Anne-de-Beaupré, *La Côte-de-Beaupré*, 3,023 ..... N-16
Sainte-Anne-des-Monts, *La Haute-Gaspésie*, 5,617 ..... LL-5
Sainte-Anne-de-Sorel, *Le Bas-Richelieu*, 2,795 ..... T-7
Sainte-Anne-des-Plaines, *Thérèse-de-Blainville*, 12,908 ..... Y-4
Sainte-Barbe, *Le Haut-Saint-Laurent*, 1,277 ..... Y-3
Sainte-Blandine, *Rimouski-Neigette*, 2,114 ..... BB-16
Sainte-Catherine, *Roussillon*, 13,724 ..... II-13
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, *La Jacques-Cartier*, 4,428 ..... P-13
Sainte-Cécile-de-Milton, *La Haute-Yamaska*, 1,889 ..... X-9
Sainte-Claire, *Bellechasse*, 2,031 ..... Q-16
Sainte-Croix, *Lotbinière*, 1,618 ..... J-12
Sainte-Édouard, *Les Jardins-de-Napierville*, 1,257 ..... Y-6
Sainte-Élisabeth, *D'Autray*, 1,559 ..... T-6
Sainte-Famille, *L'Île-d'Orléans*, 913 ..... I-14
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, *Francheville*, 1,044 ..... Q-10
Sainte-Hénédine, *La Nouvelle-Beauce*, 1,175 ..... Q-16
Sainte-Jeanne-d'Arc, *Maria-Chapdelaine*, 1,158 ..... D-12
Sainte-Julie, *Lajemmerais*, 24,030 ..... W-6
Sainte-Julienne, *Montcalm*, 6,778 ..... K-9
Sainte-Justine, *Les Etchemins*, 1,084 ..... J-14
Sainte-Élie, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 1,455 ..... J-11
Sainte-Luce, *La Mitis*, 1,419 ..... AA-16
Sainte-Madeleine, *Arthabaska*, 1,993 ..... T-11
Sainte-Marie, *La Nouvelle-Beauce*, 10,966 ..... J-13
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, *Deux-Montagnes*, 8,295 ..... GG-10
Sainte-Martine, *Beauharnois-Salaberry*, 2,316 ..... Y-4
Sainte-Perpétue, *Nicolet-Yamaska*, 1,024 ..... K-11
Sainte-Pétronille, *L'Île-d'Orléans*, 1,090 ..... O-15
Sainte-Ephrem-de-Tring, *Beauce-Sartigan*, 1,248 ..... T-16
Sainte-Rosalie, *Les Maskoutains*, 4,153 ..... W-8
Sainte-Sophie, *Mirabel*, 8,534 ..... EE-11
Sainte-Thècle, *Mékinac*, 1,526 ..... I-11
Sainte-Thérèse, *Vaudreuil-Soulanges*, 23,477 ..... W-4
Saint-Étienne-de-Lauzon, *Les Chutes-de-la-Chaudière*, 8,207 ..... Q-14
Saint-Étienne-des-Grès, *Francheville*, 3,823 ..... R-9
Saint-Ursule, *Maskinongé*, 1,431 ..... S-8
Saint-Eustache, *Deux-Montagnes*, 39,848 ..... L-9
Sainte-Véronique, *Antoine-Labelle*, 1,088 ..... J-7
Sainte-Victoire-de-Sorel, *Le Bas-Richelieu*, 2,318 ..... U-7
Saint-Fabien, *Rimouski-Neigette*, 1,838 ..... F-16
Saint-Fabien-de-Panet, *Montmagny*, 1,061 ..... I-15
Saint-Faustin, *Les Laurentides*, 1,609 ..... K-8
Saint-Félicien, *Le Domaine-du-Roy*, 9,599 ..... E-11
Saint-Félix-de-Valois, *Matawinie*, 1,530 ..... K-10
Sainte-François-du-Lac, *Nicolet-Yamaska*, 907 ..... K-11
Saint-Frédéric, *Robert-Cliche*, 1,006 ..... S-16
Saint-Gabriel, *D'Autray*, 2,862 ..... J-10
Saint-Gédéon, *Beauce-Sartigan*, 1,770 ..... K-14
Saint-Gédéon, *Lac-Saint-Jean-Est*, 1,877 ..... E-12
Saint-Georges, *Beauce-Sartigan*, 20,057 ..... K-14
Saint-Georges, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 3,929 ..... Q-9
Saint-Georges-de-Cacouna, *Rivière-du-Loup*, 1,130 ..... BB-9
Saint-Gérard-Majella, *L'Assomption*, 4,207 ..... U-6
Saint-Germain-de-Grantham, *Drummond*, 1,753 ..... V-9
Saint-Gilles, *Lotbinière*, 1,806 ..... J-13
Saint-Hilarion, *Charlevoix*, 1,215 ..... G-14
Saint-Hippolyte, *Le Bas-Richelieu*, 5,672 ..... K-10
Saint-Hubert, *Champlain*, 77,042 ..... X-6
Saint-Hubert, *Rivière-du-Loup*, 1,374 ..... G-16
Saint-Hyacinthe, *Les Maskoutains*, 38,981 ..... L-11
Saint-Jacques, *Montcalm*, 2,261 ..... U-5
Saint-Jean-Baptiste, *Les Maskoutains*, 2,913 ..... W-7
Saint-Jean-Chrysostome, *Les Chutes-de-la-Chaudière*, 16,161 ..... P-15
Saint-Jean-de-Dieu, *Les Basques*, 1,177 ..... DD-1
Saint-Jean-Port-Joli, *L'Islet*, 1,961 ..... H-15
Saint-Jean-Sur-Richelieu, *Le Haut-Richelieu*, 36,435 ..... Y-7
Saint-Jérôme, *La Rivière-du-Nord*, 23,916 ..... K-9
Saint-Joachim, *La Côte-de-Beaupré*, 1,493 ..... H-14
Saint-Joseph-de-Beauce, *Robert-Cliche*, 3,240 ..... S-16
Saint-Joseph-de-Sorel, *Le Bas-Richelieu*, 1,875 ..... T-7
Saint-Joseph-du-Lac, *Deux-Montagnes*, 4,930 ..... GG-10
Saint-Jovite, *Les Laurentides*, 4,609 ..... K-8
Saint-Jude, *Les Maskoutains*, 1,143 ..... V-8
Saint-Justin, *Maskinongé*, 1,152 ..... S-7
Saint-Lambert, *Champlain*, 20,971 ..... HH-14
Saint-Lazare, *Bellechasse*, 1,300 ..... I-14
Saint-Lazare, *Vaudreuil-Soulanges*, 11,193 ..... X-3
Saint-Léon-de-Standon, *Bellechasse*, 1,237 ..... R-17
Saint-Léon-le-Grand, *La Matapédia*, 1,145 ..... CC-3
Saint-Louis-de-France, *Bécancour*, 7,327 ..... R-10
Saint-Louis-de-Gonzague, *Beauharnois-Salaberry*, 1,380 ..... Y-4
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, *Témiscouata*, 1,471 ..... CC-12
Saint-Luc, *Le Haut-Richelieu*, 18,371 ..... X-6
Saint-Malachie, *Bellechasse*, 1,355 ..... Q-16
Saint-Marc-Des-Carrières, *Portneuf*, 2,955 ..... I-12
Saint-Maurice, *Francheville*, 2,295 ..... R-10
Saint-Michel-des-Saints, *Matawinie*, 1,831 ..... I-9
Saint-Narcisse, *Francheville*, 1,937 ..... Q-10
Saint-Nicéphore, *Drummond*, 9,251 ..... K-11
Saint-Omer, *Avignon*, 1,381 ..... CC-5
Saint-Ours, *Le Bas-Richelieu*, 1,619 ..... U-7
Saint-Pacôme, *Kamouraska*, 1,177 ..... H-15
Saint-Pamphile, *L'Islet*, 2,990 ..... I-15
Saint-Pascal, *Kamouraska*, 2,504 ..... G-15
Saint-Patrice-de-Sherrington, *Les Jardins-de-Napierville*, 1,960 ..... Y-6
Saint-Paul-d'Abbotsford, *Rouville*, 2,789 ..... X-8
Saint-Pie, *Les Maskoutains*, 2,249 ..... W-8
Saint-Pierre, *L'Île-d'Orléans*, 1,982 ..... O-15
Saint-Prosper, *Les Etchemins*, 2,467 ..... J-14
Saint-Raphaël, *Bellechasse*, 1,263 ..... P-16
Saint-Raymond, *Portneuf*, 3,375 ..... O-12
Saint-Rédempteur, *Les Chutes-de-la-Chaudière*, 6,358 ..... P-14
Saint-Rémi, *Les Jardins-de-Napierville*, 5,707 ..... M-10
Saint-Roch-de-l'Achigan, *Montcalm*, 4,305 ..... U-5
Saint-Roch-de-Richelieu, *Le Bas-Richelieu*, 1,739 ..... U-7
Saint-Romuald, *Desjardins*, 10,604 ..... I-13
Saint-Sauveur-des-Monts, *Les Pays-d'en-Haut*, 2,904 ..... U-3
Saint-Siméon, *Bonaventure*, 1,211 ..... DD-6
Saint-Siméon, *Charlevoix-Est*, 1,012 ..... G-15
Saint-Simon, *Les Maskoutains*, 1,168 ..... V-8
Saint-Théodore-d'Acton, *Acton*, 1,633 ..... V-9
Saint-Thomas-d'Aquin, *Le Val-Saint-François*, 4,196 ..... W-12
Saint-Timothée, *Beauharnois-Salaberry*, 8,495 ..... Y-3
Saint-Tite, *Mékinac*, 2,555 ..... I-11
Saint-Urbain, *Charlevoix*, 1,528 ..... G-14
Saint-Urbain-Premier, *Beauharnois-Salaberry*, 1,179 ..... Y-5
Saint-Victor, *Robert-Cliche*, 1,253 ..... T-16
Saint-Zénon, *Matawinie*, 1,146 ..... J-9
Saint-Zotique, *Vaudreuil-Soulanges*, 3,683 ..... M-9
Salaberry-de-Valleyfield, *Beauharnois-Salaberry*, 26,600 ..... M-9
Sayabec, *La Matapédia*, 1,742 ..... BB-3
Senneterre, *Vallée-de-l'Or*, 3,488 ..... E-4
Sept-Îles, *Sept-Rivières-Caniapiscau*, 25,224 ..... LL-5
Shawinigan, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 18,678 ..... J-11
Shawinigan-Sud, *Le Centre-de-la-Mauricie*, 11,804 ..... R-9
Shawville, *Pontiac*, 1,632 ..... L-5
Sherbrooke, *La Région-Sherbrookoise*, 76,786 ..... L-12
Sorel, *Le Bas-Richelieu*, 23,248 ..... K-10
Stoneham-et-Tewkesbury, *La Jacques-Cartier*, 4,842 ..... J-13
Sutton, *Brome-Missisquoi*, 1,617 ..... M-11
Témiscaming, *Témiscamingue*, 3,112 ..... I-1
Terrasse-Vaudreuil, *Vaudreuil-Soulanges*, 1,977 ..... II-10
Terrebonne, *Les Moulins*, 42,214 ..... V-5
Thetford Mines, *L'Amiante*, 17,635 ..... K-13
Thurso, *Papineau*, 2,498 ..... L-7
Tingwick, *Arthabaska*, 1,278 ..... V-12
Tracy, *Le Bas-Richelieu*, 12,773 ..... T-7
Tring-Jonction, *Robert-Cliche*, 1,387 ..... S-16
Trois-Pistoles, *Les Basques*, 3,807 ..... F-16
Trois-Rivières, *Francheville*, 48,419 ..... J-11
Trois-Rivières-Ouest, *Francheville*, 22,886 ..... K-13
Upton, *Acton*, 1,070 ..... W-9
Valcourt, *Le Val-Saint-François*, 2,442 ..... X-10
Val-David, *Les Laurentides*, 3,473 ..... T-3
Val-des-Monts, *Les Collines-de-l'Outaouais*, 7,231 ..... L-6
Val-d'Or, *Vallée-de-l'Or*, 24,285 ..... F-3
Vallée-Jonction, *La Nouvelle-Beauce*, 1,144 ..... R-16
Varennes, *Lajemmerais*, 18,842 ..... V-6
Vaudreuil-Dorion, *Vaudreuil-Soulanges*, 18,466 ..... L-9
Verchères, *Lajemmerais*, 4,854 ..... V-6
Victoriaville, *Arthabaska*, 38,174 ..... K-12
Ville-Marie, *Témiscamingue*, 2,770 ..... H-1
Warwick, *Arthabaska*, 2,904 ..... U-12
Waterloo, *La Haute-Yamaska*, 4,040 ..... L-11
Waterville, *La Région-Sherbrookoise*, 1,332 ..... M-12
Weedon-Centre, *Le Haut-Saint-François*, 1,213 ..... L-13
Wemindji, *Nord-du-Québec*, 1,013 ..... Ju-1
Windsor, *Le Val-Saint-François*, 4,904 ..... L-12
Yamachiche, *Maskinongé*, 1,314 ..... S-8

ANNEXE F

Exemple de *Demande de remboursement*

DYSSÉE SANS LIMITES

Demande de remboursement

Nom :	Austin Pelley	**Nom de l'employeur :**	Conseil scolaire X
Adresse postale :	1, rue X Ville, Province/Territoire A2Z 1U8	**Province ou territoire d'accueil :**	Colombie-Britannique
		Remboursement pour :	Formation

Date	Détails	Reçus	Transport	Frais de séjour	Autre	TOTAL
14 novembre 2016	Autobus local au terminus		1,25			1,25
	Autobus aller-retour Vancouver	X	46,50			46,50
	Dîner			18,00		18,00
	Hôtel	X		60,59		60,59
15 novembre 2016	Petit-déjeuner			7,00		7,00
	Déjeuner (repas fourni)			--		--
	Taxi au terminus	X	6,00			6,00
	Autobus local jusqu'au domicile		1,25			1,25
	TOTAL		55,00	85,59		140,59

J'atteste que la présente est un état de dépenses exact et que le remboursement d'une partie quelconque du montant ci-dessus ne sera pas effectué par un tiers.

Nom Austin Pelley

2016 /11/17 Signature *Austin Pelley*

AAAA/MM/JJ

Réservé à l'employeur

Nom Brian Malcolm Titre Directeur des finances

2016/11/17 Signature B.Malcolm Montant payé 140,59 $

AAAA/MM/JJ

Réservé au coordonnateur *Susan Davies* Date 2016/11/21

AAAA/MM/JJ

ANNEXE G

Exemple de *Confirmation du travail complété jusqu'au 30 novembre*

(Le format exact de cette annexe est sujet à des changements).

ANNEXE G

Confirmation du travail complété jusqu'au 30 novembre

Employeur Conseil scolaire Grey **Code de l'employeur** 01-999 **Province ou territoire** Colombie-Britannique **Année scolaire** 2016-2017

Nom du moniteur de langues		Volet	Indiquez la raison pour laquelle le moniteur de langues n'a pas complété son travail jusqu'au 30 novembre.			Avance pour le premier trimestre (prorata) : 2 000 $/mois ou 6 000 $/trimestre
Nom	Prénom		Début tardif	Date de désistement	Remarques (Voir la légende)	
Alain	Mireille	FLP				6 000,00
Davis	Marcia	FLS	17/10/2016			3 000,00
Martin	Chris	FLS		24/11/2016		6 000,00
			RÉSERVÉ AU CMEC	**2105**	**Total**	**15 000,00**

RÉSERVÉ AU CMEC

Vérifié _____

Approuvé _____

Numéro de chèque _____

Légende

1 Autre emploi
2 N'est plus intéressé
3 Congédié
4 Maladie
5 Autre

Approuvé par le coordonnateur
Date 2016/12/15 *Susan Davies*
AAAA/MM/JJ

REMARQUE : Les coordonnateurs doivent approuver ce formulaire en ligne, garder une copie pour leurs dossiers et faire parvenir une copie par courriel au Secrétariat du CMEC au plus tard le 15 décembre.

ANNEXE H

Exemple de *Sommaire des déboursements*

(Le format exact de cette annexe est sujet à des changements).

ODYSSÉE

ANNEXE H

Sommaire des déboursements – Dépenses réelles de septembre à mars

Employeur Conseil scolaire Grey Code de l'employeur 01-999 Province ou territoire Colombie-Britannique Année scolaire 2016-2017

Nom du moniteur de langues		Volet	Salaire	Indemnité de voyage interprovincial/ Territorial de début et de fin d'année	Indemnité de voyage interprovincial/ territorial de milieu d'année	Stages de formation provinciaux/ territoriaux ou locaux	Indemnité de voyage pour le stage de formation Pan-Canadian	Salaire de juin	Agents de promotion		Divers	Total	Remarques	Début tarif	Date de désistement
Nom	Prénom								Indemnité additionnelle	Contribution de l'employeur			Voir la légende	AAAA/ MM/JJ	AAAA/ MM/JJ
Alain	Mireille	FLP	14 400,00			120,00						14 520,00			
Davis	Marcia	ALS	11 300,00	600,00	1 200,00	95,00						13 195,00		2016/10/17	
Martin	Chris	FLS	6 100,00	600,00			75,00					6 775,00	2		2016/11/24
		Total	31 800,00	1 200,00	1 200,00	215,00	75,00					34 490,00			
RÉSERVÉ AU CMEC		2100	2125	2125	2110	2115	2102	2500	2100		2105	2006	2010		
			Moins advance									18 000,00			
			Solde									26 830,53			

Nom du responsable des finances Brian Malcolm

Date 2017/04/05 Signature B. Malcolm

AAAA/MM/JJ

Titre Directeur des finances Téléphone (604) 222-0000, poste 123

Approuvé par le coordonnateur

Date 2017/04/12 Susan Davies

AAAA/MM/JJ

RÉSERVÉ AU CMEC

Vérifié _____

Approuvé _____

Numéro de chèque _____

REMARQUE: Les coordonnateurs doivent garder une copie de ce formulaire pour leurs dossiers et faire parvenir l'original au Secrétariat du CMEC au plus tard le 15 avril. Assurez-vous de joindre toutes les pièces justificatives requises.

Légende

1 Autre emploi
2 N'est plus intéressé
3 Congédié
4 Maladie
5 Autre

ANNEXE I

Liste des coordonnatrices et coordonnateurs

COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Marc Labelle

Coordonnateur
Bureau de l'éducation en français
Ministère de l'Éducation

C.P. 9887, STN PROV GOVT
Victoria C.-B. V8W 9T6

Téléphone : 250 356-2516
Télécopieur : 250 387-1470
Courriel : French.Education@gov.bc.ca

ALBERTA

M^{me} Vivian Abboud

Chef d'équipe
Programme des langues officielles
en éducation
Ministère de l'Éducation de l'Alberta

44, boulevard Capital, 9^{e} étage
10044, 108^{e} rue N.O.
Edmonton AB T5J 5E6

Téléphone : 780 427-2940
Télécopieur : 780 422-1947
Courriel : officialang@edc.gov.ab.ca

SASKATCHEWAN

M^{me} Brigitte Périllat

Coordonnatrice
Direction générale des programmes
Ministère de l'Éducation

2220, avenue College, 7^{e} étage
Regina SK S4P 4V9

Téléphone : 306 787-6048
Télécopieur : 306 787-3164
Courriel : brigitte.perillat@gov.sk.ca

MANITOBA

M^{me} Michelle Landry-Nanka

Coordonnatrice
Bureau de l'éducation française
Département de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

1181, avenue Portage, bureau 509
Winnipeg MB R3G 0T3

Téléphone : 204 945-6935
Télécopieur : 204 945-1625
Courriel : languesofficielles@gov.mb.ca

ONTARIO

M^{me} Catherine Teixeira

Coordonnatrice
Direction des politiques et programmes d'éducation en
langue française

Édifice Mowat, 8^{e} étage
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone : 416 325-2793
Télécopieur : 416 325-2472
Courriel : odyssey.program@ontario.ca

QUÉBEC

M^{me} Marie-Maude Camirand

Coordonnatrice
Direction des relations extérieures
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière, 26^{e} étage
Québec QC G1R 5A5

Téléphone : 1 (877) 866-4242
Télécopieur : 418 646-9170
Courriel : Odyssee-Quebec@education.gouv.qc.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

Français langue seconde

M^{me} Fiona Stewart

Coordonnatrice
Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance

C.P. 6000 / E3B 5H1
250, rue King, Place 2000, 2^{e} étage
Fredericton NB E3B 9M9

Téléphone : 506 444-4916
Télécopieur : 506 457-7835
Courriel : odyssee.odyssey@gnb.ca

Anglais langue seconde et français langue première

M. Marc-André Comeau

Coordonnateur
Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance

250, rue King, Place 2000
Fredericton NB E3B 9M9

Téléphone : 506 453-8882
Télécopieur : 506 444-2969
Courriel : odyssee.odyssey@gnb.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE

Coordonnateur des partenariats pour les programmes de langue française
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

2021, rue Brunswick
C.P. 578
Halifax NS B3J 2S9

Téléphone : 902 424-8073
Télécopieur : 902 424-3937
Courriel : moniteur@novascotia.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Gilles Arsenault

Coordonnateur des programmes en français
Ministère de l'Éducation, Développement préscolaire et Culture

Centre Holman
250, rue Water, bureau 101
Summerside PE C1N 1B6

Téléphone : 902 438-4859
Télécopieur : 902 438-4884
Courriel : gxarsenault@edu.pe.ca

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

M^{me} Renée Keough

Coordonnatrice
Programmes de langues
Division de l'élaboration des programmes
Ministère de l'Éducation

C.P. 8700
St. John's NL A1B 4J6

Téléphone : 709 729-6041
Télécopieur : 709 729-4845
Courriel : reneekeough@gov.nl.ca

YUKON

M. Yann Herry

Coordonnateur, Programmes en français
Ministère de l'Éducation

C.P. 2703
Whitehorse YK Y1A 2C6

Téléphone : 867 667-8610
Télécopieur : 867 393-6339
Courriel : yann.herry@gov.yk.ca

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M^{me} Raymonde Laberge

Coordonnatrice
Services scolaires et à la petite enfance
Ministère de l'Éducation, de la Culture
et de la Formation

C.P. 1320, Tour Lahm Ridge, 3^{e} étage
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : 867 920-8992
Télécopieur : 867 873-0109

Courriel : raymonde_laberge@gov.nt.ca

NUNAVUT

M^{me} Martine St-Louis

Directrice du Bureau de l'éducation et des services en français (BESF)
Ministère de l'Éducation

C.P. 1000, Succursale 960
Iqaluit NU X0A 0H0

Téléphone : 867 975-5627
Courriel : MStlouis@gov.nu.ca

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

M^{me} Chelsea Smith

Coordonnatrice canadienne, Langues Officielles
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto ON M4V 1N6

Téléphone : 416 962-8100, poste 233
Télécopieur : 416 962-2800
Courriel : c.smith@cmec.ca
Site Web : www.monodyssee.ca

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

M. Jeremy Putt

Gestionnaire par intérim, Langues Officielles
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto ON M4V 1N6

Téléphone : 416 962-8100, poste 230
Télécopieur : 416 962-2800
Courriel : j.putt@cmec.ca



cmec

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Council of Ministers of Education, Canada



Patrimoine canadien

Canadian Heritage